

Parcours professionnels

4

Recrutements internes et promotion
dans la fonction publique de l'État **4.1**

Recrutements déconcentrés internes
dans la fonction publique de l'État **4.2**

Recrutements internes et examens professionnels
dans la fonction publique territoriale **4.3**

Recrutement interne des attachés **4.4**

Recrutement interne des administrateurs **4.5**

Mobilité inter fonction publique, géographique
et inter-employeurs publics **4.6**

Mobilité catégorielle et positions statutaires **4.7**

Définitions et méthodes

Présents : candidats qui se sont présentés à la première épreuve du concours.

Admis : candidats admis sur liste principale.

Recrutés : candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire. Les recrutés ne sont recensés que depuis 1998.

Sélectivité : rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

Postes reversés des emplois réservés : les emplois réservés (permettant l'accès à la fonction publique à d'anciens militaires ou à des publics rencontrant des difficultés de santé, par exemple) non pourvus sont reversés aux autres concours.

A - Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État :

- Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- Les derniers recrutements par titularisation ont été ouverts dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examen professionnels pendant une durée maximum de cinq ans.

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Affaires étrangères et européennes** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).
- **Agriculture et Pêche** : Office National des Forêts (ONF), Office Interprofessionnel des Céréales (ONIC).
- **Défense** : Anciens Combattants, Institut National des Invalides (INI), Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC).
- **Ministères économique et financier** : Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- **Ministères sociaux** : Instituts Nationaux des Jeunes Sourds (INJS), Instituts Nationaux des Jeunes Aveugles (INJA)

- **Écologie, développement durable, transports et logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France

- **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (INED), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Les concours communs/interministériels sont organisés par plusieurs ministères ; les candidats passent une seule série d'épreuves.

Les concours déconcentrés : ces concours d'accès à la fonction publique de l'État sont destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie, etc.). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

B - Voies d'accès à la fonction publique territoriale :

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle *Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État* est étendue depuis 2010 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre national de la fonction publique

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

territoriale (CNFPT), pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef), et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion).

Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats 2011 des concours de la Ville de Paris, et du

Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

- **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics ayant accompli une certaine durée de services dans l'administration.
 - **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
-

Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État 4.1

Figure 4.1-1: Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 1998 à 2011

Années	Postes offerts	Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	
1998	19 459	nc	nc	17 313	nc	nc	17 626	6,4
1999	19 084	nc	nc	17 778	nc	nc	18 037	6,4
2000	21 224	nc	nc	19 785	nc	nc	20 411	6,1
2001	22 903	nc	nc	19 527	nc	nc	20 346	7,0
2002	23 116	7 199	14 013	21 212	7 469	14 965	22 434	6,0
2003	18 927	6 383	10 789	17 172	6 571	11 451	18 022	7,2
2004	16 391	5 587	9 427	15 014	5 856	9 740	15 596	7,8
2005	14 960	5 404	8 236	13 640	5 526	8 454	13 980	8,5
2006	14 164	5 319	7 732	13 051	5 382	7 935	13 317	9,1
2007	13 104	5 312	7 432	12 744	5 480	7 874	13 354	8,9
2008 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	12 827	nc	nc	nc	nc	nc	12 474	nc
2008 (résultats partiels) ⁽¹⁾	12 670	5 240	6 673	11 913	5 330	6 987	12 317	8,9
2009 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	10 322	nc	nc	nc	nc	nc	10 536	nc
2009 (résultats partiels) ⁽¹⁾	10 268	3 855	5 935	9 790	4 209	6 273	10 482	9,7
2010	9 294	3 703	5 237	8 940	3 967	5 496	9 463	11,5
2011 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	9 495	nc	nc	9 039	nc	nc	9 279	nc
2011 (résultats partiels) ⁽¹⁾	9 400	3 971	4 973	8 944	4 037	5 147	9 184	11,6

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2008 (Éducation nationale et Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), en 2009 (Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), et en 2011 (Ministère de l'Intérieur). Les résultats partiels portent en 2008 sur 544 résultats de concours (internes et examens professionnels) sur un total de 562 organisés, en 2009 sur 500 concours pour 507 organisés, et en 2011 sur 534 concours pour 540 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nc : non connu.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 1998 à 2011

Années	Postes offerts	Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	
1998	3 023	nc	nc	2 605	nc	nc	2 695	7,5
1999	2 666	nc	nc	2 223	1 396	920	2 316	7,4
2000	3 161	1 019	1 125	2 144	1 050	1 176	2 226	7,3
2001	3 905	1 755	1 450	3 205	1 849	1 448	3 297	5,9
2002	3 645	1 752	1 211	2 963	1 692	1 219	2 911	7,0
2003	3 349	1 719	1 139	2 858	1 718	1 142	2 860	6,5
2004	3 746	1 745	1 480	3 225	1 603	1 438	3 041	6,0
2005	4 317	1 828	1 843	3 671	1 762	1 810	3 572	7,0
2006	3 251	1 201	1 630	2 831	1 209	1 635	2 844	7,9
2007	4 591	1 809	2 356	4 165	1 803	2 378	4 181	6,5
2008 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	6 044	nc	nc	nc	nc	nc	5 701	nc
2008 (résultats partiels) ⁽¹⁾	5 795	2 308	3 106	5 414	2 331	3 121	5 452	5,3
2009 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	5 257	nc	nc	nc	nc	nc	4 886	nc
2009 (résultats partiels) ⁽¹⁾	4 935	1 970	2 534	4 504	2 011	2 553	4 564	6,1
2010	4 411	1 962	2 391	4 353	1 926	2 409	4 335	6,3
2011 (résultats globaux estimés) ⁽¹⁾	4 966	nc	nc	4 845	nc	nc	4 988	nc
2011 (résultats partiels) ⁽¹⁾	4 891	2 175	2 595	4 770	2 246	2 667	4 913	6,6

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2008 (Éducation nationale et Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), en 2009 (Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), et en 2011 (Ministère de l'Intérieur). Les résultats partiels portent en 2008 sur 544 résultats de concours (internes et examens professionnels) sur un total de 562 organisés, en 2009 sur 500 concours pour 507 organisés, et en 2011 sur 534 concours pour 540 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nc : non connu.

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Années	Postes offerts	Admis	Recrutés	Taux de sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État 4.1

Figure 4.1-4 : Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique de l'État en 2011

Concours internes et examens professionnels	Résultats globaux estimés			Résultats partiels											Taux de sélectivité	Part des recrutements (en %)			
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part de recrutement résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés					
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H			F	Total	
Concours internes	A	6 060	5 770		6 060	27 111	33 172	60 283	6 098	7 510	13 608	2 823	2 996	5 819	2 805	2 965	5 770	10,4	
	B	2 645	2 616		2 550	12 416	21 403	33 819	2 656	4 150	6 806	959	1 395	2 354	1 030	1 491	2 521	14,4	
	C	790	893		790	2 304	7 488	9 792	603	1 795	2 398	189	582	771	202	691	893	12,7	
Total concours internes	Total	9 495	9 279	65,0	9 400	41 831	62 063	103 894	9 357	13 455	22 812	3 971	4 973	8 944	4 037	5 147	9 184	11,6	65,1
Examens professionnels changement de corps	A	251	254		248	2 244	2 116	4 360	275	191	466	111	114	225	127	124	251	19,4	
	B	775	808		703	1 756	2 319	4 075	161	522	683	337	355	692	351	385	736	5,9	
Total examens professionnels changement de corps	Total	1 026	1 062	7,4	951	4 000	4 435	8 435	436	713	1 149	448	469	917	478	509	987	9,2	7,0
Examens professionnels changement de grade	A	1 045	1 041		1 045	2 966	2 236	5 202	327	310	637	521	520	1 041	521	520	1 041	5,0	
	B	2 722	2 679		2 722	6 094	9 173	15 267	966	2 246	3 212	1 109	1 530	2 639	1 126	1 553	2 679	5,8	
	C	173	206		173	1 807	893	2 700	297	143	440	97	76	173	121	85	206	15,6	
Total examens professionnels changement de grade	Total	3 940	3 926	27,5	3 940	10 867	12 302	23 169	1 590	2 699	4 289	1 727	2 126	3 853	1 768	2 158	3 926	6,0	27,8
Total examens professionnels	Total	4 966	4 988	35,0	4 891	14 867	16 737	31 604	2 026	3 412	5 438	2 175	2 595	4 770	2 246	2 667	4 913	6,6	34,9
Total concours internes et examens professionnels	Total	14 461	14 267	100,0	14 291	56 698	78 800	135 498	11 383	16 867	28 250	6 146	7 568	13 714	6 283	7 814	14 097	9,9	100,0

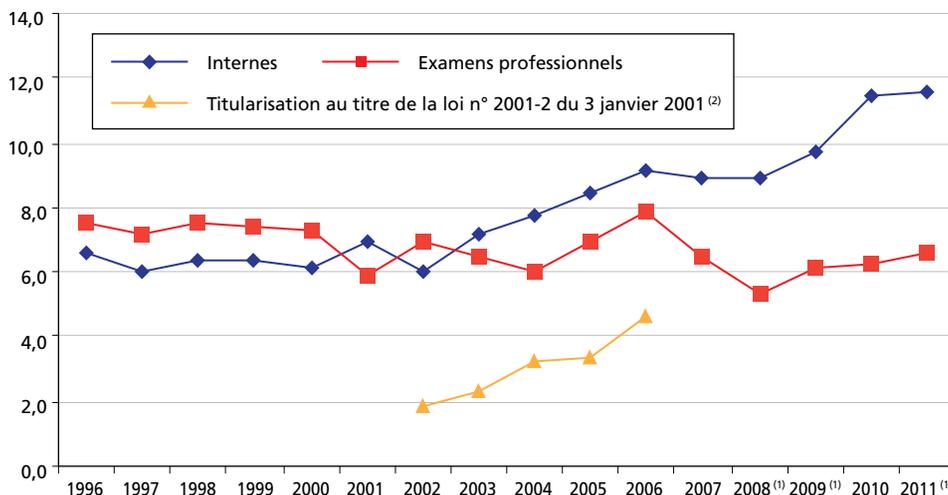
Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2008 (Éducation nationale et Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), en 2009 (Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire), et en 2011 (Ministère de l'Intérieur). Les résultats partiels portent en 2008 sur 544 résultats de concours (internes et examens professionnels) sur un total de 562 organisés, en 2009 sur 500 concours pour 507 organisés, et en 2011 sur 534 pour 540 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Taux de sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État de 1996 à 2011



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

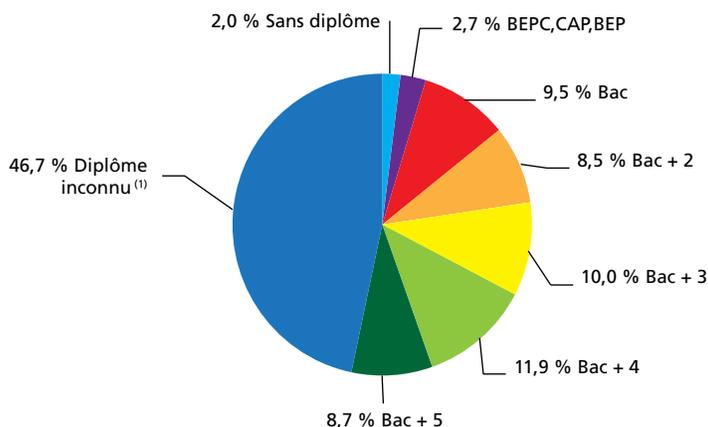
Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Champ partiel : 534 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 540 organisés en 2011 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 et 544 concours sur 562 organisés en 2008.

(2) Le plan de titularisation (résorption de l'emploi précaire) a pris fin en janvier 2006.

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés dans la fonction publique de l'État en 2011

[en %]



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) 36,1 % pour la catégorie A, 52,4 % pour la catégorie B et 84,0 % pour la catégorie C.

Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État 4.1

Figure 4.1-7: Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2011

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Ensemble
	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total général	Dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	7 356	2 159	6 142	0	963	14 461	2 159
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	7 353	2 159	5 975	0	963	14 291	2 159
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	7 065	1 997	6 103	0	1 099	14 267	1 997
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	7 062	1 997	5 936	0	1 099	14 097	1 997
Hommes	3 453	818	2 507	0	323	6 283	818
Femmes	3 609	1 179	3 429	0	776	7 814	1 179
Taux de sélectivité	9,9	10,7	9,4	0,0	13,2	9,9	10,7
Dont Concours interne							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	6 060	2159	2 645	0	790	9 495	2159
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	6 060	2159	2 550	0	790	9 400	2159
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	5 770	1997	2 616	0	893	9 279	1997
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	5 770	1997	2 521	0	893	9 184	1997
Hommes	2 805	818	1 030	0	202	4 037	818
Femmes	2 965	1 179	1 491	0	691	5 147	1 179
Taux de sélectivité	10,4	10,7	14,4	0,0	12,7	11,6	10,7
Dont Examen professionnel							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	1 296	0	3 497	0	173	4 966	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	1 293	0	3 425	0	173	4 891	0
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	1 295	0	3 487	0	206	4 988	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	1 292	0	3 415	0	206	4 913	0
Hommes	648	0	1 477	0	121	2 246	0
Femmes	644	0	1 938	0	85	2 667	0
Taux de sélectivité	7,6	0,0	5,8	0,0	15,6	6,6	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art. 26</i>							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	251	0	775	0	0	1 026	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	248	0	703	0	0	951	0
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	254	0	808	0	0	1 062	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	251	0	736	0	0	987	0
Hommes	127	0	351	0	0	478	0
Femmes	124	0	385	0	0	509	0
Taux de sélectivité	19,4	0,0	5,9	0,0	0,0	9,2	0,0
<i>Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art. 58</i>							
Postes offerts	1045	0	2 722	0	173	3 940	0
Total recrutés	1041	0	2 679	0	206	3 926	0
Hommes	521	0	1126	0	121	1 768	0
Femmes	520	0	1553	0	85	2 158	0
Taux de sélectivité	5,0	0,0	5,8	0,0	15,6	6,0	0,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

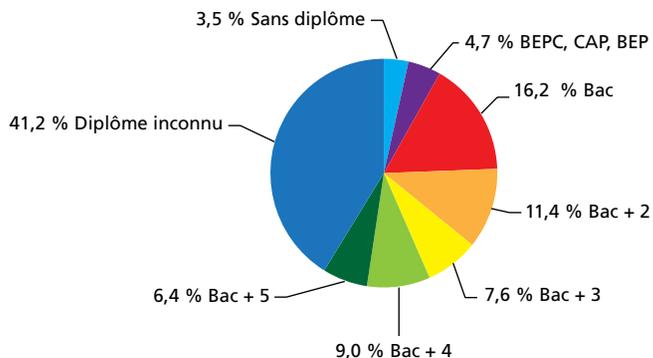
(1) Postes d'enseignants.

(2) Le ministère de l'intérieur n'a pas pu fournir tous les résultats de concours en 2011. Les résultats partiels portent sur 534 pour 540 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État hors Éducation nationale en 2011

[en %]



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État 4.1

Figure 4.1-9 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2011

Catégorie A	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Ingénieur d'études et de fabrication du ministère de la Défense	800	2606	245	2851	2561	226	2787	-	-	(1)	646	154	800	646	154	800	3,5
Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	744	8 810	11 034	19 844	4 425	5 375	9 800	781	898	1 679	342	399	741	335	396	731	13,2
Personnel de direction de 2 ^{ème} classe établissement d'enseignement Éducation nationale	700	2 141	2 092	4 233	1 970	1 959	3 929	593	749	1 342	304	396	700	295	383	678	5,6
Professeur certifié de classe normale	614	3 456	7 228	10 684	2 013	4 170	6 183	479	909	1 388	196	417	613	185	401	586	10,1
Professeur de lycée professionnel classe normale	326	2 621	3 671	6 292	1 376	1 725	3 101	319	379	698	141	182	323	131	169	300	9,6
Attaché principal d'administration centrale (APAEINES)	288	555	723	1 278	421	514	935	-	-	(1)	134	154	288	134	154	288	3,2
Attaché, élève d'Institut régional d'administration	260	1772	3233	5005	1308	2396	3704	200	444	644	80	180	260	80	180	260	14,2
Inspecteur des impôts	221	1393	1409	2802	1162	1161	2323	182	240	422	104	117	221	105	111	216	10,5
Attaché principal 2 ^{ème} classe administration scolaire et universitaire	219	753	764	1 517	685	682	1 367	216	219	435	97	122	219	97	122	219	6,2
Assistant Ingénieur	233	1717	3365	5082	1 641	3 306	4947	850	1069	1919	92	115	207	92	115	207	23,9
Catégorie B																	
Contrôleur 2 ^{ème} classe des impôts	378	1 491	2 399	3 890	1 178	1 910	3 088	285	530	815	130	248	378	120	242	362	8,2
Secrétaire administratif classe supérieure	318	483	2 703	3 186	358	2 034	2 392	123	696	819	51	266	317	51	266	317	7,5
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	312	929	885	1 814	767	781	1 548	47	190	237	157	155	312	157	155	312	5,0
Technicien supérieur principal de l'Équipement	311	703	196	899	620	179	799	-	-	(1)	222	89	311	222	89	311	2,6
Technicien de recherche et de formation classe normale Éducation nationale	311	779	2 544	3 323	650	2 482	3 132	331	811	1 142	114	192	306	114	192	306	10,2
Secrétaire classe normale administration scolaire et universitaire	277	1 337	8 927	10 264	813	5 772	6 585	101	819	920	27	250	277	43	319	362	23,8
Contrôleur du Trésor de 2 ^{ème} classe	270	1161	1475	2636	828	1012	1840	204	313	517	115	155	270	113	151	264	6,8
Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle Éducation nationale	266	767	649	1 416	612	450	1 062	-	-	(1)	156	110	266	156	110	266	4,0
Gardien de la paix	225	4 696	1 981	6 677	4 099	1 708	5 807	796	349	1 145	196	29	225	196	29	225	25,8
Greffier des services judiciaires	311	230	1327	1 557	166	790	956	42	301	343	28	185	213	28	185	213	4,5
Catégorie C																	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	297	906	6 235	7 141	519	3 980	4 499	86	748	834	30	266	296	42	380	422	15,2

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Concours sans épreuve d'admissibilité.

4 4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1: Recrutements déconcentrés ⁽¹⁾ par voie interne ⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État en 2011

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	2 686	11 358	21 596	32 954	906	1 624	2 530	1 008	1 834	2 842	13,0
Éducation nationale	1 275	2 252	13 782	16 034	230	931	1 161	263	1 127	1 390	13,8
Ministères économique et financier	1 174	5 317	5 241	10 558	496	636	1 132	565	650	1 215	9,3
Intérieur, Outre-mer et Collectivités locales	228	3 766	2 544	6 310	177	51	228	177	51	228	27,7
Justice	2	4	14	18	0	2	2	0	2	2	9,0
Santé et Sports	4	6	8	14	2	2	4	2	2	4	3,5
Travail	2	3	7	10	0	2	2	0	2	2	5,0
DGAC	1	10	0	10	1	0	1	1	0	1	10,0
Examens professionnels dont :	593	760	2 589	3 349	97	425	522	97	425	522	6,4
Éducation nationale	511	391	2 254	2 645	66	374	440	66	374	440	6,0
Ministères économique et financier	21	271	155	426	9	12	21	9	12	21	20,3
Justice	61	98	180	278	22	39	61	22	39	61	4,6
Total déconcentrés résultats partiels ^{(2) (3)}	3 279	12 118	24 185	36 303	1 003	2 049	3 052	1 105	2 259	3 364	11,9
Total recrutements internes (résultats partiels) ⁽²⁾⁽³⁾	14 291	56 698	78 800	135 498	6 146	7 568	13 714	6 283	7 814	14 097	9,9
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	22,9	21,4	30,7	26,8	16,3	27,1	22,3	17,6	28,9	23,9	
Total déconcentrés résultats globaux estimés ⁽²⁾	3 428	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	3 513	nc
Total recrutements internes (résultats globaux estimés) ^{(2) (3)}	14 461	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	14 267	nc
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	23,7	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	24,6	nc

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Le ministère de l'Intérieur, Outre-mer et Collectivité territoriales n'a pas pu fournir les résultats des concours déconcentrés en préfecture et SGAP pour l'année 2011. Ces recrutements représentent 77 postes ouverts aux concours internes et 72 postes ouverts aux examens professionnels. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes et examens professionnels.

nc : non connu.

Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État 4.2

Figure 4.2-2: Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés⁽¹⁾ internes⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2011

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours interne	310	365	675	565	902	1 467	133	567	700	2 842
Examen professionnel	9	11	20	80	414	494	8	0	8	522
Total déconcentrés résultats partiels⁽³⁾	319	376	695	645	1 316	1 961	141	567	708	3 364
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats partiels)⁽³⁾	3 453	3 609	7 062	2 507	3 429	5 936	323	776	1 099	14 097
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	9,2	10,4	9,8	25,7	38,4	33,0	43,7	73,1	64,4	23,9
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽³⁾	319	376	695	nc	nc	2 110	141	567	708	3 513
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats globaux estimés)⁽³⁾	nc	nc	7 065	nc	nc	6 103	323	776	1 099	14 267
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	nc	nc	9,8	nc	nc	34,6	43,7	73,1	64,4	24,6

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes et examens professionnels.

(3) le ministère de l'Intérieur, Outre-mer et Collectivité territoriales n'a pas pu fournir les résultats des concours déconcentrés en préfecture et SGAP pour l'année 2011. Ces recrutements représentent 149 postes ouverts en catégorie B aux recrutements internes et examens professionnels. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nc : non connu.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-1: Recrutements par voie interne dans la fonction publique territoriale

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris		40 252	79 554	20 319
Concours interne	A+	62	594	57
	A	1 538	15 018	1 360
	B	2 434	18 010	2 475
	C	2 741	16 899	2 577
Examen professionnel	A	4 745	4 034	1 320
	B	11 563	9 453	3 571
	C	17 169	15 546	8 959
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		646	2 483 ⁽¹⁾	487
Concours interne	A	39	406	31
	B	80	1 227	78
	C	74	619	62
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	29	nd	29
	B	141	nd	141
	C	0	0	0
Examen professionnel (CASVP)	B	23	73	22
	C	260	158	124
s/total	A+	62	594	57
	A	6 351	19 458 ⁽¹⁾	2 740
	B	14 241	28 763 ⁽¹⁾	6 287
	C	20 244	33 222	11 722
Total fonction publique territoriale		40 898	82 037 ⁽¹⁾	20 806

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'action sociale de la ville de Paris.

nd : non disponible.

(1) hors examen professionnel de la ville de Paris : chiffres non disponibles.

Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3

Figure 4.3-2: Recrutements par concours interne dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2011

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			% femme
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+ ⁽²⁾														
Administrateur territorial	29	240	148	388	134	74	208	-	-	⁽²⁾	15	14	29	48,3
Conservateur du patrimoine	7	39	83	122	25	52	77	-	-	⁽²⁾	1	5	6	83,3
Ingénieur en chef territorial	20	194	106	300	134	83	217	-	-	⁽²⁾	5	11	16	68,8
Conservateur des bibliothèques	6	53	99	152	30	62	92	-	-	⁽²⁾	1	5	6	83,3
Total catégorie A+	62	526	436	962	323	271	594	-	-	⁽²⁾	22	35	57	61,4
Catégorie A														
Attaché territorial	918	nc	nc	17 238	nc	nc	12 364	nc	nc	1 830	nc	nc	925	nc
Bibliothécaire	63	nc	nc	1 080	nc	nc	816	nc	nc	145	nc	nc	60	nc
Conseiller socio éducatif	247	nc	nc	1 549	nc	nc	1 283	nc	nc	722	nc	nc	247	nc
Ingénieur	310	nc	nc	974	nc	nc	555	nc	nc	165	nc	nc	128	nc
Total catégorie A	1 538	nc	nc	20 841	nc	nc	15 018	nc	nc	2 862	nc	nc	1 360	nc
Catégorie B														
Animateur territorial	205	nc	nc	1 439	nc	nc	1 026	nc	nc	332	nc	nc	222	nc
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} cl	251	nc	nc	3 219	nc	nc	2 570	nc	nc	543	nc	nc	253	nc
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	274	nc	nc	1 102	nc	nc	821	nc	nc	490	nc	nc	270	nc
Chef de service de police municipale	70	nc	nc	942	nc	nc	486	nc	nc	85	nc	nc	67	nc
Rédacteur	1 634	nc	nc	19 517	nc	nc	13 107	nc	nc	2 753	nc	nc	1 663	nc
Total catégorie B	2 434	nc	nc	26 219	nc	nc	18 010	nc	nc	3 871	nc	nc	2 475	nc
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	34	nc	nc	234	nc	nc	188	nc	nc	67	nc	nc	37	nc
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	391	nc	nc	1 895	nc	nc	1 540	nc	nc	645	nc	nc	351	nc
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	128	nc	nc	285	nc	nc	252	nc	nc	129	nc	nc	91	nc
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	26	nc	nc	440	nc	nc	368	nc	nc	55	nc	nc	30	nc
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	154	nc	nc	1 048	nc	nc	921	nc	nc	278	nc	nc	155	nc
Agent de maîtrise	1 431	nc	nc	9 376	nc	nc	7 673	nc	nc	2 171	nc	nc	1 263	nc
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	577	nc	nc	7 024	nc	nc	5 957	-	-	⁽²⁾	nc	nc	650	nc
Total catégorie C	2 741	nc	nc	20 302	nc	nc	16 899	nc	nc	3 345	nc	nc	2 577	nc
Total	6 775	nc	nc	68 324	nc	nc	50 521	nc	nc	10 078	nc	nc	6 469	nc

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

nc : non communiqué.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

(2) Concours sans épreuve d'admissibilité.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3: Examen professionnel dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ par cadre d'emploi en 2011

	Postes offerts	Présents	Admissibles	Admis
Catégorie A				
Attaché (intégration des secrétaires de mairie)	55	37	(2)	14
Attaché principal	2 983	2 609	1 228	874
Conseiller principal des activités physiques et sportives	102	70	(2)	49
Ingénieur 1 ^{er} alinéa	1 430	1 180	469	309
Ingénieur 2 ^{ème} alinéa	108	77	(2)	49
Puéricultrice cadre supérieur de santé	67	61	(2)	25
Total catégorie A	4 745	4 034	1 697	1 320
Catégorie B				
Animateur chef	518	445	(2)	216
Assistant de conservation hors classe	36	29	(2)	10
Chef de service de police municipale classe normale	1 100	831	831	280
Educateur chef de jeunes enfants	169	162	159	88
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	591	495	(2)	277
Rédacteur	5 104	4 044	2 957	1 030
Rédacteur chef	3 986	3 391	2 688	1 614
Technicien chef	59	56	(2)	56
Total catégorie B	11 563	9 453	6 635	3 571
Catégorie C				
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	9 651	8 759	7 683	5 292
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	182	156	154	141
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	186	169	(2)	132
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2 431	2 188	(2)	1 488
Agent de maîtrise	4 578	4 141	1 999	1 807
Agent social de 1 ^{ère} classe	141	133	(2)	99
Total catégorie C	17 169	15 546	9 836	8 959
Total	33 477	29 033	18 168	13 850

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de Sapeurs Pompiers.

(2) Concours sans épreuve d'admissibilité.

Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) en 2011

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis			
				Hommes	Femmes	Total	% femme
Total catégorie A	39	882	406	nc	nc	31	nc
Catégorie A - Ville de Paris	36	868	395	5	23	28	82,1
Attaché d'administration parisienne	10	687	292	4	6	10	60,0
Puéricultrice cadre de santé	18	18	11	0	9	9	100,0
Autres concours ⁽¹⁾	8	163	92	1	8	9	88,9
Catégorie A - CASVP	3	14	11	nc	nc	3	nc
Total catégorie B	80	2 633	1 227	nc	nc	78	nc
Catégorie B - Ville de Paris	72	2 279	985	41	29	70	41,4
Agent de maîtrise en bâtiment	6	134	75	7	0	7	0,0
Agent de maîtrise en équipement sportif	5	119	59	3	1	4	25,0
Assistant des bibliothèques	8	276	118	1	7	8	87,5
Éducateur activités physiques et sportives spécialité natation	8	63	34	8	0	8	0,0
Secrétaire administratif administration générale	30	1 229	486	11	17	28	60,7
Technicien supérieur	6	51	22	4	2	6	33,3
Autres concours ⁽¹⁾	9	407	191	7	2	9	22,2
Catégorie B - CASVP	8	354	242	nc	nc	8	nc
Total catégorie C	74	976	619	nc	nc	62	nc
Catégorie C - Ville de Paris	54	757	475	27	15	42	35,7
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe activités périscolaires	15	356	239	4	10	14	71,4
Jardinier Adjoint technique principal	20	96	71	13	3	16	18,8
Bûcheron élagueur Adjoint technique principal	9	8	5	2	0	2	0,0
Inspecteur de sécurité	5	212	106	3	2	5	40,0
Electrotechnicien Adjoint technique principal	5	85	54	5	0	5	0,0
Catégorie C - CASVP	20	219	144	nc	nc	20	nc
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe administration générale (CASVP)	10	170	103	nc	nc	10	nc
Autres concours ⁽¹⁾	10	49	41	0	0	10	
Total	193	4 491	2 252	nc	nc	171	nc

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'action sociale de la ville de Paris.

nc : non connu.

(1) Concours offrant moins de 5 postes

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la ville de Paris en 2011

	Postes offerts	Inscrits				Présents	Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	% femme		Hommes	Femmes	Total admis	% femme
Examen professionnel Ville de Paris	170	357	436	793	55,0	nc	69	101	170	59,4
Catégorie A	29	58	55	113	48,7	nc	15	14	29	48,3
Attaché d'administrations parisiennes principal	29	58	55	113	48,7	nc	15	14	29	48,3
Catégorie B	141	299	381	680	56,0	nc	54	87	141	61,7
Secrétaire administratif spécialité administration générale de classe exceptionnelle	50	118	164	282	58,2	nc	15	35	50	70,0
Secrétaire administratif spécialité action éducative de classe de classe exceptionnelle	5	10	26	36	72,2	nc	1	4	5	80,0
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle	22	7	80	87	92,0	nc	3	19	22	86,4
Assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle	24	27	66	93	71,0	nc	5	19	24	79,2
Technicien supérieur principal	22	32	10	42	23,8	nc	17	5	22	22,7
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	7	65	14	79	17,7	nc	7	0	7	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	11	40	21	61	34,4	0	6	5	11	45,5
Examen professionnel du CASVP	283	nc	nc	256	nc	231	nc	nc	146	nc
Secrétaire administratif classe exceptionnelle (CASVP)	17	nc	nc	77	nc	57	nc	nc	17	nc
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle (CASVP)	6	nc	nc	21	nc	16	nc	nc	5	nc
Agent social 1 ^{ère} classe (CASVP)	260	nc	nc	158	nc	158	nc	nc	124	nc
Total	453	nc	nc	1 049	nc	nc	nc	nc	316	nc

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris et Centre d'action sociale de la ville de Paris.

nc : non connu.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 4.4-1: Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours internes des Instituts régionaux d'administration (IRA) de 2001 à 2012

Années Concours	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Liste complémentaire			Taux de sélectivité
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
2001 Interne	nd	nd	1 574	nd	nd	895	nd	nd	300	nd	nd	198	nd	nd	12	4,5
Analyste interne	nd	nd	75	nd	nd	38	nd	nd	22	nd	nd	17	nd	nd	2	2,2
Total	nd	nd	1 649	nd	nd	933	nd	nd	322	nd	nd	215	nd	nd	14	4,3
2002 Interne	nd	nd	1 842	nd	nd	887	nd	nd	339	nd	nd	215	nd	nd	39	4,1
Analyste interne	nd	nd	86	nd	nd	54	nd	nd	25	nd	nd	17	nd	nd	0	3,2
Total	nd	nd	1 928	nd	nd	941	nd	nd	364	nd	nd	232	nd	nd	39	4,1
2003 Interne	nd	nd	1 844	nd	nd	850	nd	nd	304	nd	nd	205	nd	nd	34	4,1
Analyste interne	nd	nd	64	nd	nd	21	nd	nd	13	nd	nd	9	nd	nd	0	2,3
Total	nd	nd	1 908	nd	nd	871	nd	nd	317	nd	nd	214	nd	nd	34	4,1
2004 Interne	nd	nd	1 869	nd	nd	1 022	nd	nd	349	nd	nd	210	nd	nd	32	4,9
Analyste interne	nd	nd	98	nd	nd	33	nd	nd	18	nd	nd	7	nd	nd	5	4,7
Total	nd	nd	1 967	nd	nd	1 055	nd	nd	367	nd	nd	217	nd	nd	37	4,9
2005 Interne	nd	nd	2 244	nd	nd	1 230	nd	nd	435	nd	nd	245	nd	nd	58	5,0
Analyste interne	nd	nd	101	nd	nd	30	nd	nd	12	nd	nd	5	nd	nd	0	6,0
Total	nd	nd	2 345	nd	nd	1 260	nd	nd	447	nd	nd	250	nd	nd	58	5,0
2006 Interne	nd	nd	2 627	nd	nd	1 403	nd	nd	442	nd	nd	255	nd	nd	36	5,5
Analyste interne	nd	nd	113	nd	nd	40	nd	nd	17	nd	nd	7	nd	nd	4	5,7
Total	nd	nd	2 740	nd	nd	1 443	nd	nd	459	nd	nd	262	nd	nd	40	5,5
2007 Interne	nd	nd	2 331	nd	nd	1 379	nd	nd	601	nd	nd	298	nd	nd	56	4,6
Analyste interne	nd	nd	73	nd	nd	37	nd	nd	18	nd	nd	7	nd	nd	3	5,3
Total	nd	nd	2 404	nd	nd	1 416	nd	nd	619	nd	nd	305	nd	nd	59	4,6
2008 Interne	nd	nd	3 883	nd	nd	3 108	nd	nd	626	nd	nd	250	nd	nd	100	12,4
Analyste interne	nd	nd	63	nd	nd	30	nd	nd	12	nd	nd	6	nd	nd	2	5,0
Total	nd	nd	3 946	nd	nd	3 138	nd	nd	638	nd	nd	256	nd	nd	102	12,3
2009 Interne	nd	nd	4 792	nd	nd	3 684	nd	nd	584	nd	nd	265	nd	nd	65	13,9
Analyste interne ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	nd	nd	4 792	nd	nd	3 684	nd	nd	584	nd	nd	265	nd	nd	65	13,9
2010 Interne	1 782	3 218	5 000	1 341	2 421	3 762	nd	nd	683	76	187	263	24	35	59	14,3
2011 Interne	1 772	3 233	5 005	1 308	2 396	3 704	nd	nd	644	80	180	260	18	36	54	14,2
2012 Interne	1 690	3 097	4 787	1 183	2 152	3 335	216	424	640	71	189	260	20	33	53	12,8

Source : IRA ; DGAFP, bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'analyste a été supprimé en 2009.

nd : non disponible.

4.4 Recrutement interne des attachés

Figure 4.4-2 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis au concours interne d'attachés territoriaux de 1997 à 2011⁽¹⁾

Années	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
1997	508	4 680	3 204	450	7,1
1999	704	4 913	3 235	598	5,4
2000	759	5 362	3 753	726	5,2
2001	742	5 719	3 850	668	5,8
2002	797	6 333	4 050	772	5,2
2003	946	6 386	4 526	981	4,6
2004	998	7 455	5 105	912	5,6
2005	825	8 484	5 366	782	6,9
2006	833	9 160	5 939	846	7,0
2007	685	10 471	6 468	750	8,6
2008	689	10 426	6 515	840	7,8
2009	674	10 372	6 196	753	8,2
2010	916	19 829	15 008	1 100	13,6
2011	918	17 238	12 364	925	13,4

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) les chiffres pour 2012 n'ont pas été transmis.

Figure 4.4-3 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis au concours interne d'attaché d'administration hospitalière de 2002 à 2012

	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
2002	102	734	648	102	6,4
2003	73	1 035	506	68	7,4
2004	61	533	446	60	7,4
2005 ⁽¹⁾	0	0	0	0	-
2006	60	757	575	60	9,6
2007 ⁽²⁾	50	700	485	56	8,7
2008 ⁽²⁾	37	888	562	43	13,1
2009	15	469	347	15	23,1
2010	22	361	276	22	12,5
2011 ⁽³⁾	25	304	209	25	8,4
2012	20	157	108	20	5,4

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

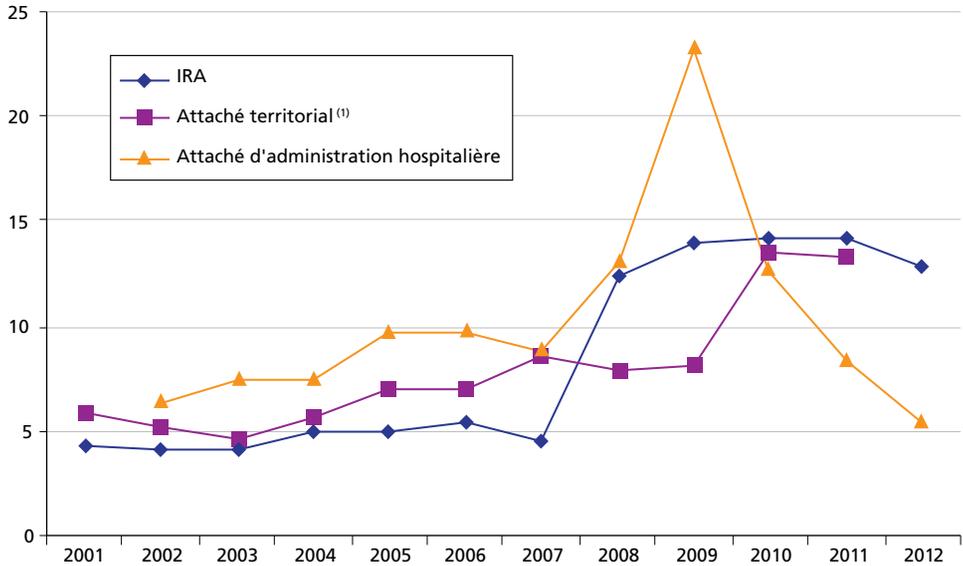
Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) En 2005, le concours n'a pas eu lieu.

(2) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts, car il tient compte de la liste complémentaire.

(3) À partir de la session 2011, les lauréats au concours suivent une formation d'un an à l'EHESP en qualité d'élève (modification du statut par le décret n° 2011-404 du 14 avril 2011).

Figure 4.4-4 : Taux de sélectivité comparés des concours internes niveau attaché de 2001 à 2012



Source : IRA ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) les chiffres FPT pour 2012 n'ont pas été transmis.

Figure 4.5-1: Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration de 1998 à 2012

	Présents			Admis			Taux de sélectivité
	H	F	Total	H	F	Total	
1998	nd	nd	237	nd	nd	41	5,8
1999	nd	nd	253	nd	nd	44	5,8
2000	nd	nd	295	nd	nd	48	6,1
2001	nd	nd	303	nd	nd	44	6,9
2002	nd	nd	307	nd	nd	47	6,5
2003	nd	nd	334	nd	nd	41	8,1
2004	nd	nd	346	nd	nd	37	9,4
2005	nd	nd	372	nd	nd	36	10,3
2006	nd	nd	355	nd	nd	36	9,9
2007	nd	nd	332	nd	nd	31	10,7
2008	nd	nd	311	nd	nd	32	9,7
2009	nd	nd	311	nd	nd	32	9,7
2010	156	104	260	20	12	32	8,1
2011	178	89	267	21	11,0	32	8,3
2012	188	90	278	23	9,0	32	8,7

Source : Éna.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

nd : non disponible.

Figure 4.5-2: Administrateur territorial : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales de 1998 à 2011

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
1998	20	nd	nd	453	nd	nd	269	nd	nd	20	13,5
1999	15	nd	nd	354	nd	nd	205	nd	nd	16	12,8
2000	20	nd	nd	365	nd	nd	220	nd	nd	20	11,0
2001	25	nd	nd	337	nd	nd	190	nd	nd	25	7,6
2002	25	nd	nd	388	nd	nd	236	nd	nd	25	9,4
2003	22	nd	nd	366	nd	nd	210	nd	nd	22	9,5
2004	27	nd	nd	536	nd	nd	236	nd	nd	27	8,7
2005	27	nd	nd	452	nd	nd	278	nd	nd	27	10,3
2006	27	nd	nd	494	nd	nd	259	nd	nd	27	9,6
2007	29	nd	nd	469	nd	nd	281	nd	nd	29	9,7
2008	31	nd	nd	516	nd	nd	265	nd	nd	31	8,5
2009	29	nd	nd	520	nd	nd	264	nd	nd	29	9,1
2010	29	nd	nd	511	nd	nd	282	nd	nd	29	9,7
2011	29	240	148	388	134	74	208	15	14	29	7,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

nd : non disponible.

Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité du concours interne de directeur d'hôpital de 1998 à 2012

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
1998	22	236	144	22	6,5
1999	25	222	129	25	5,2
2000	28	187	112	28	4,0
2001	28	188	112	28	4,0
2002	28	175	126	28	4,5
2003	32	190	127	30	4,2
2004	32	219	144	32	4,5
2005	32	228	128	32	4,0
2006	32	254	128	32	4,0
2007	29	225	127	29	4,4
2008	21	196	132	21	6,3
2009	18	185	126	16	7,9
2010	15	188	118	15	7,9
2011	14	180	114	14	8,1
2012	14	156	105	14	7,5

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).
Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

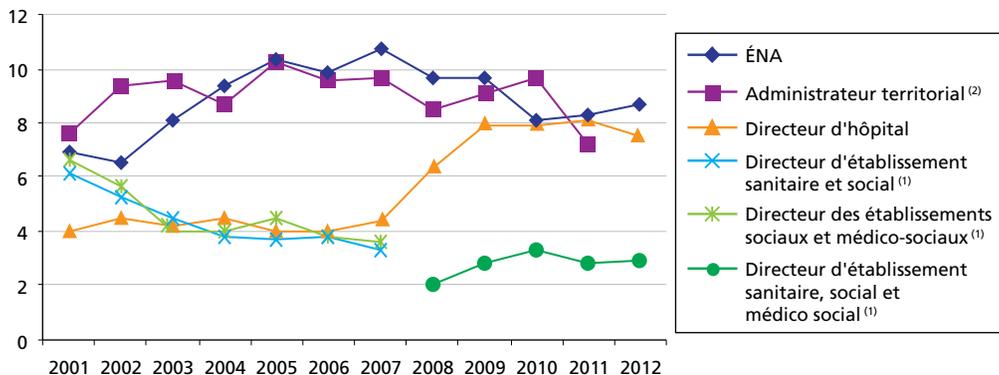
Figure 4.5-4 : Évolution du nombre de présents, d'admis et taux de sélectivité au concours interne de directeur d'établissement de 1998 à 2012

	Taux de sélectivité	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
1998 Directeur d'établissement sanitaire et social	15	157	122	15	8,1
1999 Directeur d'établissement sanitaire et social	20	158	122	20	6,1
2000 Directeur d'établissement sanitaire et social	20	152	118	18	6,6
2001 Directeur d'établissement sanitaire et social	20	160	110	18	6,1
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	10	76	46	7	6,6
2002 Directeur d'établissement sanitaire et social	25	172	133	25	5,3
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	15	108	74	13	5,7
2003 Directeur d'établissement sanitaire et social	25	154	112	25	4,5
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	20	121	72	18	4,0
2004 Directeur d'établissement sanitaire et social	50	185	128	34	3,8
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	25	141	101	25	4,0
2005 Directeur d'établissement sanitaire et social	50	223	145	39	3,7
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	25	130	81	18	4,5
2006 Directeur d'établissement sanitaire et social	50	264	189	50	3,8
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	25	169	94	25	3,8
2007 Directeur d'établissement sanitaire et social	50	214	159	48	3,3
Directeur des établissements sociaux et médico-sociaux	25	139	91	25	3,6
2008 Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ⁽¹⁾	60	172	121	60	2,0
2009 Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social	45	169	125	45	2,8
2010 Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social	40	191	131	40	3,3
2011 Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social	40	162	111	40	2,8
2012 Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social	40	154	114	40	2,9

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).
Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est : directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

Figure 4.5-5: Taux de sélectivité comparés des concours internes niveau administrateur de 2001 à 2012



Sources : ÉnaA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est : directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

(2) Les chiffres 2012 n'ont pas été transmis.

La mobilité des agents de la fonction publique a de multiples facettes. Trois d'entre elles sont abordées dans le cadre de la présente fiche thématique : mobilités inter fonction publique (entre les trois versants de la fonction publique), inter-employeurs publics (entre grandes catégories d'employeurs publics, anciennement appelée mobilité structurelle), géographique (au sens du changement de département administratif de fonction). Ne sont évaluées ici, faute de sources d'informations, ni les mobilités fonctionnelles (changement de poste de travail ou/et de fonction), ni le changement d'établissement, ni le changement de lieu de travail.

Parmi l'ensemble des titulaires civils de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (3,6 millions d'agents), 0,2% sont passés d'un versant de la fonction publique à un autre. Dans la FPE, 0,1 % des agents change de versant de la fonction publique contre 0,2% des agents de la FPT et 0,3% des agents de la FPH. Pour les agents en mobilité inter fonction publique, la destination principale est la FPT : 48,3 % (y compris les derniers transferts de personnels dans le cadre de la décentralisation) contre 27,3 % pour la FPE et 24,3 % pour

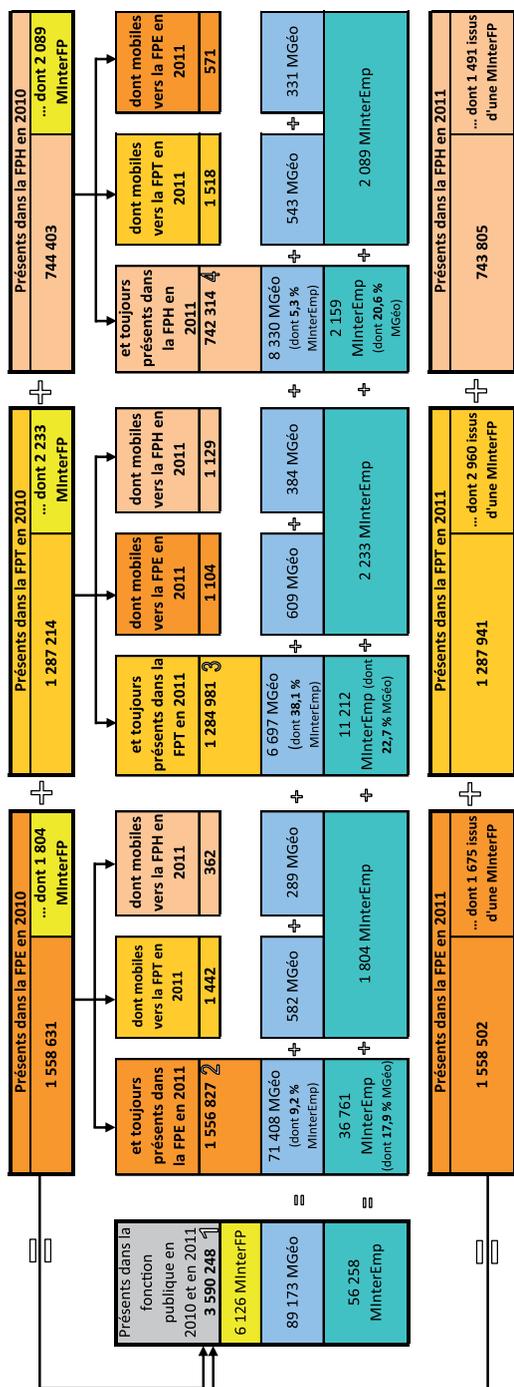
la FPH. La FPT a ainsi recruté 79,9% des agents de la FPE en mobilité inter fonction publique et 72,7 % des agents de la FPH dans la même situation. En ce qui concerne les agents de la FPT en mobilité inter fonction publique, 49,4 % sont partis vers la FPE et 50,6 % vers la FPH.

Entre 2010 et 2011, 4,6 % des agents titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et en 2011 ont changé de département administratif de fonction contre 0,5 % des agents de la FPT et 1,1 % des agents de la FPH. La mobilité géographique est nettement plus fréquente lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les présents en 2010 dans la FPE et dans un autre versant en 2011 (mobiles inter fonction publique), 48,3 % ont changé de département de fonction (44,5 % et 41,8 % respectivement des mobiles inter fonction publique en provenance de la FPT et de la FPH).

Par ailleurs, **la mobilité inter-employeurs publics (voir définitions et méthodes) chez les titulaires civils présents dans le même versant en 2010 et en 2011 a concerné 2,4 % des agents de la FPE, 0,9 % des agents de la FPT et 0,3 % des agents de la FPH.**

4 4.6 Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics

Schéma illustratif des différentes mobilités :



Source : SIASP, Insee. *Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.*

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

1 Champ utilisé pour l'analyse des mobilités au sein de l'ensemble de la fonction publique: les présents dans la fonction publique en 2010 et en 2011.

2 Champ utilisé pour l'analyse des mobilités au sein de la FPE : les seuls présents dans la FPE en 2010 et en 2011.

3 Champ utilisé pour l'analyse des mobilités au sein de la FPT : les seuls présents dans la FPT en 2010 et en 2011.

4 Champ utilisé pour l'analyse des mobilités au sein de la FPH : les seuls présents dans la FPH en 2010 et en 2011.

MinterFP Mobilité inter fonction publique : changement de versant de la fonction publique.

MGéo Mobilité géographique: changement de département administratif de fonction.

MinterEmp Mobilité inter-employeurs.

Définitions et méthodes

- **La mobilité inter fonction publique** consiste ici en un changement d'employeur au sens du changement de versant de la fonction publique (FPE, FPT ou FPH). Le taux de mobilité inter fonction publique est le rapport entre les agents titulaires civils ayant changé de versant entre l'année n et l'année n+1 sur le total des agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents au cours des deux années consécutives dans la fonction publique.

- **La mobilité inter-employeurs publics** consiste en un changement de catégorie d'employeur public selon un niveau de détail de la nomenclature des employeurs publics précisé ci-dessous. **Évalué au sein d'un même versant de la fonction publique**, le taux de mobilité inter-employeurs publics est ici le rapport entre les agents titulaires civils ayant changé de grande catégorie d'employeur public au sein du versant considéré entre l'année n et l'année n+1 sur le total des agents titulaires civils présents au sein de ce versant les deux années consécutives. **Évalué sur l'ensemble de la fonction publique**, le taux de mobilité inter-employeurs publics est donc le rapport entre les agents titulaires civils ayant changé de grande catégorie d'employeur public entre l'année n et l'année n+1 sur le total des agents titulaires civils présents les deux années consécutives. L'indicateur de mobilité inter-employeurs publics remplace dorénavant l'indicateur de mobilité structurelle qui a été adopté jusqu'à présent pour analyser les mobilités au sein de la seule FPE (changement de ministères). La mobilité inter-employeurs publics évaluée sur l'ensemble des agents de la fonction publique intègre donc la mobilité inter fonction publique. En revanche, elle ne prend pas en compte à ce stade les changements fins d'employeur au sein d'une même catégorie : par exemple, un agent qui est mobile d'une commune à une autre n'est pas comptabilisé ici.

- **La mobilité géographique** consiste en un changement de région de fonction ou de département administratif de fonction à l'intérieur d'une même région. Le taux de mobilité géographique est le rapport entre l'effectif des agents titulaires civils ayant changé de département de fonction entre l'année n et l'année n+1 sur l'effectif des agents titulaires civils présents les deux années consécutives. Ce taux est la somme de deux types de mobilité géographique : la mobilité qui correspond au changement de région et la mobilité qui correspond à un changement de département administratif de fonction à l'intérieur d'une même région.

Les nomenclatures utilisées pour l'évaluation des différents taux de mobilité

- **La mobilité inter fonction publique**: fonction publique de l'État (FPE), fonction publique territoriale (FPT), fonction publique hospitalière (FPH).

- **La mobilité inter-employeurs publics s'appuie sur les grandes catégories d'employeurs publics suivantes**: les ministères (Affaires étrangères et européennes; Culture et Communication; Agriculture et Pêche; Ministères de l'enseignement; Ministères économique et financier; Intérieur; Outre-mer et Collectivités territoriales; Justice et Libertés; Services du Premier ministre; Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire; Ministères sociaux; Défense.), les établissements publics administratifs (Épa) sous tutelles de chaque ministère, les communes, les établissements communaux, les établissements intercommunaux, les départements, les établissements départementaux, les régions, les autres Épa locaux, les hôpitaux, les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les autres établissements médico-sociaux.

- **La mobilité géographique**: Île-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Centre, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Etranger.

Source et champs

Les données sont établies à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, depuis l'exercice 2009. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière). Cette source offre également la possibilité d'estimer le nombre d'agents en mobilité entre les employeurs d'un même versant de la fonction publique ou entre ceux des différents versants.

L'évaluation de la mobilité à partir de SIASP est basée sur les agents titulaires civils. Les militaires, les stagiaires et élèves fonctionnaires, les agents en congé longue durée, les agents non titulaires, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les médecins et les autres catégories et statuts ne figurent pas dans le champ. La mesure annuelle de la mobilité implique que seuls soient pris en compte les titulaires civils présents deux années consécutives dans un emploi principal et dont les quotités de travail sont les suivantes : temps complet, temps partiel, au forfait, temps complet avec abattement de salaire et temps non complet. Ne sont pas pris en compte dans le champ les agents ayant un identifiant invalide (667 en 2010 et 3 634 en 2011).

4 4.6 Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics

Figure 4.6-1: Mobilités inter fonction publique des agents titulaires civils entre 2010 et 2011 selon le versant de la fonction publique de départ et de destination

Fonction publique de départ (en 2010)	Effectifs des agents présents en 2010 et en 2011 dans la fonction publique			Fonction publique de destination (en %)			
	Ensemble	Mobiles vers une autre fonction publique entre 2010 et 2011	Taux de mobilité (en %)	FPE	FPT	FPH	Ensemble
FPE	1 558 631	1 804	0,1		79,9	20,1	100,0
FPT	1 287 214	2 233	0,2	49,4		50,6	100,0
FPH	744 403	2 089	0,3	27,3	72,7		100,0
Total	3 590 248	6 126	0,2	27,3	48,3	24,3	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).
Lecture : 1 558 631 agents titulaires civils sont présents en 2010 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2011. Parmi eux, 1 804 ont connu une mobilité inter fonction publique (0,1 %) : 79,9 % d'entre eux sont partis vers la FPT et 20,1 % vers la FPH. Sur l'ensemble des mobilités inter fonction publique mesurées, 48,3 % l'ont été à destination de la FPT.

Figure 4.6-2: Mobilités inter fonction publique, géographique et inter-employeurs des agents titulaires civils présents dans la fonction publique entre 2010 et 2011

	Effectifs des présents en 2010 et en 2011	Mobilité Inter FP (changement de versant)		Mobilité Géo (changement de département de fonction)		Mobilité Inter Empl. (changement d'employeur)	
		Ensemble des mobiles inter fonction publique	Taux (en %)	Ensemble des mobiles géographiques	Taux (en %)	Ensemble des mobiles inter-employeurs	Taux (en %)
Sexe							
Femmes	2 262 798	4 222	0,2	50 177	2,2	31 624	1,4
Hommes	1 327 450	1 904	0,1	38 996	2,9	24 634	1,9
Age							
16 à 24 ans	40 323	65	0,2	3 836	9,5	601	1,5
25 à 29 ans	238 859	670	0,3	15 876	6,6	3 147	1,3
30 à 39 ans	939 614	2 260	0,2	32 708	3,5	16 047	1,7
40 à 49 ans	1 178 078	2 030	0,2	21 080	1,8	18 859	1,6
50 à 59 ans	1 077 448	1 040	0,1	14 084	1,3	14 399	1,3
60 ans et plus	115 926	61	0,1	1 589	1,4	3 205	2,8
Catégorie hiérarchique de départ							
A+ ⁽¹⁾	94 421	77	0,1	4 763	5,0	12 511	13,3
A	1 073 594	1 701	0,2	42 805	4,0	15 357	1,4
B	753 465	1 787	0,2	23 665	3,1	9 366	1,2
C	1 652 988	2 517	0,2	17 713	1,1	18 741	1,1
Indéterminée	15 780	44	0,3	227	1,4	283	1,8
Catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) de départ							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	675 877	940	0,1	34 998	5,2	25 097	3,7
Professions Intermédiaires	1 151 996	2 576	0,2	30 488	2,6	11 923	1,0
Employés	1 586 276	2 172	0,1	22 240	1,4	15 530	1,0
Ouvriers	160 820	398	0,2	1 282	0,8	3 475	2,2
Indéterminée	15 279	40	0,3	165	1,1	233	1,5
Total	3 590 248	6 126	0,2	89 173	2,5	56 258	1,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).
Lecture : 0,1 % des hommes titulaires civils présents en 2010 et en 2011 dans la fonction publique ont changé de versant de la fonction publique, 2,9 % ont changé de département administratif de fonction et 1,9 % ont changé de catégorie d'employeur public.

(1) Voir définitions et méthodes de la fiche thématique 2.

Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics 4.6

Figure 4.6-3: Taux de mobilité géographique et inter-employeurs des agents titulaires civils présents en 2010 et en 2011 dans le même versant [en %]

	Agents présents dans la FPE en 2010 et en 2011 ⁽¹⁾		Agents présents dans la FPT en 2010 et en 2011 ⁽¹⁾		Agents présents dans la FPH en 2010 et en 2011 ⁽¹⁾	
	Taux de mobilité Géo (changement de département de fonction)	Taux de mobilité Inter Empl. (changement d'employeur)	Taux de mobilité Géo (changement de département de fonction)	Taux de mobilité Inter Empl. (changement d'employeur)	Taux de mobilité géographique (changement de département de fonction)	Taux de mobilité Inter Empl. (changement d'employeur)
Sexe						
Femmes	4,1	2,0	0,5	1,0	1,2	0,3
Hommes	5,3	2,9	0,5	0,8	1,0	0,2
Age						
16 à 24 ans	15,0	1,9	0,9	0,9	3,6	0,2
25 à 29 ans	11,4	1,3	1,4	1,3	2,7	0,3
30 à 39 ans	5,7	2,1	1,0	1,3	1,5	0,3
40 à 49 ans	3,4	2,6	0,4	0,8	0,9	0,3
50 à 59 ans	2,7	2,4	0,2	0,6	0,5	0,2
60 ans et plus	2,3	4,5	0,1	0,4	0,3	0,1
Catégorie hiérarchique de départ						
A+	5,0	13,2				
A	4,3	1,3	1,7	1,9	2,4	0,3
B	5,5	1,5	1,0	1,4	1,7	0,2
C	4,4	3,1	0,3	0,7	0,5	0,4
Indéterminée	2,5	2,1	0,3	1,0	n.s.	1,1
Catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) de départ						
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,6	3,9	1,9	2,2	3,5	0,6
Professions Intermédiaires	3,5	1,0	1,0	1,3	1,7	0,2
Employés	4,9	1,8	0,3	0,7	0,6	0,4
Ouvriers	2,6	8,5	0,3	0,6	0,3	0,2
Indéterminée	1,7	1,6	0,3	1,0	n.s.	1,1
Total	4,6	2,4	0,5	0,9	1,1	0,3

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents en 2010 et en 2011 dans le même versant (avec identifiant (NIR) valide).

n.s. : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : 5,3 % des hommes titulaires civils présents en 2010 et en 2011 dans la FPE ont changé de département de fonction et 2,9 % ont changé de catégorie d'employeur au sein de ce versant.

(1) Ne sont donc pas compris dans le champ les agents qui sont partis vers les deux autres versants.

4 4.6 Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics

Figure 4.6-4 : Taux de mobilité géographique des agents titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011

[en %]

	Présents dans la FPE en 2010 et dans un autre versant en 2011	Présents dans la FPT en 2010 et dans un autre versant en 2011	Présents dans la FPH en 2010 et dans un autre versant en 2011
Taux de mobilité géographique (changement de département de fonction)			
Sexe			
Femmes	47,9	41,9	40,5
Hommes	48,6	50,9	48,5
Age			
16 à 24 ans	84,2	37,5	46,7
25 à 29 ans	75,8	57,7	42,2
30 à 39 ans	55,1	49,1	39,5
40 à 49 ans	41,2	38,8	43,8
50 à 59 ans	34,5	41,6	43,5
60 ans et plus	28,1	29,2	n.s.
Catégorie hiérarchique de départ			
A+	59,7		
A	49,7	48,5	44,6
B	44,0	47,0	40,3
C	48,2	40,3	41,6
Indéterminée	76,7	46,2	
Catégorie socioprofessionnelle de départ (PCS-Insee)			
Cadres et professions intellectuelles supérieures	54,0	58,5	73,2
Professions Intermédiaires	38,2	42,6	38,5
Employés	54,6	40,8	41,6
Ouvriers	39,4	25,0	41,4
Indéterminée	80,8	46,2	
Total	48,3	44,5	41,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils ayant changé de versant de fonction publique entre 2010 et 2011 (avec identifiant (NIR) valide). n.s : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : 48,6 % des hommes titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et dans un autre versant en 2011 (mobiles inter fonction publique) ont changé de département administratif de fonction entre ces deux dates.

Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics 4.6

Figure 4.6-5 : Mobilité géographique des agents titulaires civils par versant et par employeur entre 2010 et 2011

Les présents en 2010 dans la ...	Employeur de départ (en 2010)	... et toujours présents dans le même versant ⁽¹⁾				... et dans un autre versant en 2011 ⁽²⁾			
		Effectif	Ont changé de département de fonction au sein de la même région (en %)	Ont changé de région de fonction (en %)	Ensemble des «mobiles géographiques» (en %)	Effectif	Ont changé de département de fonction au sein de la même région (en %)	Ont changé de région de fonction (en %)	Ensemble des «mobiles géographiques» (en %)
FPE ⁽³⁾	Affaires étrangères et européennes	13 893	0,1	9,9	9,9	15	n.s.	93,3	100,0
	Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	25 967	1,3	3,4	4,7	69	7,2	15,9	23,2
	Ministères économique et financier	156 818	2,3	4,6	6,9	50	14,0	30,0	44,0
	Culture et Communication	12 840	1,8	2,3	4,1	28	25,0	28,6	53,6
	Défense et anciens combattants	38 172	2,3	3,5	5,9	147	21,8	29,9	51,7
	Écologie, développement durable, transports et logement	67 721	3,7	3,2	6,8	538	21,0	9,3	30,3
	Ministères de l'enseignement	965 006	1,3	2,0	3,3	343	22,4	25,1	47,5
	Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	169 884	1,8	3,3	5,1	184	18,5	37,5	56,0
	Justice et Libertés	70 118	3,3	7,2	10,5	72	29,2	18,1	47,2
	Ministères sociaux	28 964	4,2	2,7	6,9	320	11,3	61,9	73,1
	Services du Premier ministre	7 444	1,9	8,2	10,1	38	39,5	39,5	78,9
Total	1 556 827	1,7	2,9	4,6	1 804	19,3	29,0	48,3	
FPT ⁽⁴⁾	Communes	730 396	0,2	0,3	0,5	827	27,9	22,4	50,3
	Établissements communaux	73 390	0,2	0,2	0,4	406	13,8	16,0	29,8
	Établissements intercommunaux	156 747	0,2	0,3	0,5	261	13,8	26,1	39,8
	Départements	207 566	0,2	0,3	0,6	589	21,1	23,3	44,3
	Établissements départementaux	51 723	0,2	0,7	0,9	50	16,0	46,0	62,0
	Régions	63 293	0,1	0,3	0,4	86	19,8	40,7	60,5
	Autres Épa locaux	1 866	0,7	0,6	1,3	14		57,1	57,1
Total	1 284 981	0,2	0,3	0,5	2 233	21,1	23,3	44,5	
FPH	Hôpitaux	681 345	0,6	0,6	1,2	1 864	22,6	19,8	42,5
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	43 921	0,2	0,4	0,6	134	13,4	20,1	33,6
	Autres établissements médico-sociaux	17 048	0,2	0,2	0,4	91	14,3	26,4	40,7
	Total	742 314	0,5	0,6	1,1	2 089	21,7	20,2	41,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : (1) agents titulaires civils présents dans le même versant en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide); (2) agents titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique entre 2010 et 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

n.s. : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : parmi les agents présents au sein du ministère de la Justice et des Libertés (y compris Épa sous tutelles) en 2010 et toujours présents dans la FPE en 2011, 3,3 % ont changé de département de fonction au sein de la même région, 7,2 % ont changé de région de fonction. Ils sont donc 10,5 % à connaître une mobilité géographique, entre 2010 et 2011.

(3) Y compris les Épa sous tutelle.

(4) Les taux de mobilités inter-employeurs des agents des communes, établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétés avec précaution compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

4 4.6 Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics

Figure 4.6-6 : Mobilité géographique des agents titulaires civils selon les régions⁽¹⁾ de départ et de destination entre 2010 et 2011

Présents en 2010 et en 2011 dans la ...	Région de départ (en 2010)	Effectifs des agents présents en 2010 et en 2011			Région de destination (en %)				
		Présents en 2010 et en 2011	Mobiles Géo en 2011	Taux de mobilité Géo en 2011 (en %)	Île-de-France	province	DOM	Étranger	Total
FPE ⁽²⁾	Île-de-France	382 586	25 992	6,8	51,5	43,5	2,7	2,3	100,0
	province	1 109 249	42 750	3,9	17,7	78,4	2,4	1,5	100,0
	DOM	52 876	1 531	2,9	19,5	59,4	16,5	4,6	100,0
	Étranger	12 116	1 135	9,4	42,4	53,7	4,0		100,0
	Total	1 556 827	71 408	4,6	30,5	64,9	2,8	1,8	100,0
FPT ⁽²⁾	Île-de-France	243 333	2 770	1,1	61,4	37,8	0,8		100,0
	province	1 005 223	3 894	0,4	10,1	89,3	0,5		100,0
	DOM	36 425	33	0,1	n.s.	87,9			100,0
	Total	1 284 981	6 697	0,5	31,4	68,0	0,6		100,0
FPH ⁽²⁾	Île-de-France	119 348	3 833	3,2	66,2	32,9	0,9		100,0
	province	607 378	4 407	0,7	7,4	91,4	1,2		100,0
	DOM	15 588	90	0,6	20,0	72,2	7,8		100,0
	Total	742 314	8 330	1,1	34,6	64,3	1,1		100,0
3 FP ⁽³⁾	Île-de-France	747 122	33 754	4,5	54,4	41,5	2,3	1,8	100,0
	province	2 725 971	52 570	1,9	16,2	80,5	2,1	1,2	100,0
	DOM	105 025	1 700	1,6	20,1	60,1	15,5	4,2	100,0
	Étranger	12 130	1 149	9,5	42,0	54,0	3,9		100,0
	Total	3 590 248	89 173	2,5	31,1	65,0	2,5	1,5	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : (2) agents titulaires civils présents dans le même versant en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide); (3) agents titulaires civils présents dans la fonction publique entre 2010 et 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

n.s : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : parmi les 382 586 agents titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et en 2011 et originaires d'Île-de-France, 25 992 ont connu une mobilité géographique (6,8 %). Parmi ces derniers, 51,5 % sont restés dans la même région, mais avec un changement de département de fonction, 43,5 % sont partis vers la province, 2,7 % vers les DOM et 2,3 % vers l'étranger.

(1) Des résultats détaillés par région seront publiés sur le portail de la fonction publique, rubrique Statistiques.

Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics 4.6

Figure 4.6-7 : Mobilité inter-employeurs des agents civils présents dans la FPE en 2010 et en 2011 selon l'employeur d'origine et de destination

Ministères de départ en 2010 (y compris Épa sous tutelle)	Présents en 2010 et en 2011	Mobiles du ministère vers les ... (en %)			Mobiles des Épa du ministère vers ... (en %)			Ensemble des mobiles Inter Empl. (en %)
		Épa du même ministère	Épa des autres ministères	autres ministères	le ministère	les autres ministères	les Épa des autres ministères	
Affaires étrangères et européennes	13 893	0,1	0,2	1,5	0,0	3,2	0,0	5,1
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	25 967	n.s.	0,4	1,9	0,1	0,0	2,1	4,5
Ministères économique et financier	156 818	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Culture et Communication	12 840	0,2	0,2	0,8	0,3	0,2	0,1	1,8
Défense et anciens combattants	38 172	0,2	0,1	1,6	0,0	0,0	0,0	2,0
Écologie, développement durable, transports et logement	67 721	0,2	0,1	1,8	0,7	0,0	n.s.	2,8
Ministères de l'enseignement	965 006	2,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	2,9
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	169 884	0,0	0,0	0,3	0,0	n.s.	n.s.	0,4
Justice et Libertés	70 118	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	n.s.	0,4
Ministères sociaux	28 964	0,9	0,1	1,7	0,6	0,4	0,1	3,7
Services du Premier ministre	7 444	n.s.	0,3	7,5	0,4	5,6	0,4	14,3
Total	1 556 827	1,7	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	2,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

n.s. : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : sur les 25 967 titulaires civils présents en 2010 au ministère de l'Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire (y compris dans les Épa sous tutelle) et toujours présents dans la FPE en 2011, 4,5 % ont changé de catégorie d'employeur entre 2010 et 2011 dont 2,1 % qui sont partis des Épa de ce ministère vers les Épa des autres ministères, 1,9 % qui sont partis de ce ministère vers les autres ministères.

Figure 4.6-8 : Mobilité inter-employeurs⁽¹⁾ des agents civils présents dans la FPT en 2010 et en 2011 selon l'employeur d'origine et de destination

Employeur de départ en 2010	Effectifs des agents présents en 2010 et en 2011			Employeur de destination en 2011 (en %)							Total
	Présents en 2010 et en 2011	Mobiles Inter Empl. Entre 2010 et 2011	Taux de mobilité Inter Empl. Entre 2010 et 2011 (en %)	Communes	Établissements communaux	Établissements intercommunaux	Départements	Établissements départementaux	Régions	Autres Épa locaux	
Communes	730 396	5 923	0,8		11,5	69,4	12,1	2,2	2,7	2,0	100,0
Établissements communaux	73 390	2 014	2,7	83,0		11,1	5,2	0,4	0,3	n.s.	100,0
Établissements intercommunaux	156 747	1 626	1,0	69,6	8,7		12,2	3,3	3,3	3,0	100,0
Départements	207 566	982	0,5	46,9	7,8	23,6		4,0	16,9	0,7	100,0
Établissements départementaux	51 723	324	0,6	32,4	n.s.	46,3	16,7		3,4	n.s.	100,0
Régions	63 293	251	0,4	25,5	n.s.	15,9	51,4	3,6		2,4	100,0
Autres Épa locaux	1 866	92	4,9	26,1	n.s.	17,4	44,6	n.s.	6,5		100,0
Total	1 284 981	11 212	0,9	30,8	8,1	42,6	11,1	2,2	3,6	1,6	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents dans la FPT en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

n.s. : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : sur les 63 293 titulaires civils présents en 2010 dans les régions et toujours présents dans la FPT en 2011, 0,4 % ont changé de catégorie d'employeur entre 2010 et 2011 et parmi ces mobiles 51,4 % sont partis vers les départements.

(1) Les taux de mobilités inter-employeurs des agents des communes, établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétés avec précaution compte tenu de probables modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment), en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

4 4.6 Mobilité inter fonction publique, géographique et inter-employeurs publics

Figure 4.6-9 : Mobilité inter-employeurs des agents civils présents dans la FPH en 2010 et en 2011 selon l'employeur d'origine et de destination

Employeur de départ en 2010	Effectifs des agents présents en 2010 et en 2011			Employeur de destination (en %)			
	Présents en 2010 et en 2011	Mobiles Inter Empl. Entre 2010 et 2011	Taux de mobilité Inter Empl. Entre 2010 et 2011 (en %)	Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Total
Hôpitaux	681 345	1 054	0,2		91,6	8,4	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	43 921	725	1,7	94,5		5,5	100,0
Autres établissements médico-sociaux	17 048	380	2,2	57,1	42,9		100,0
Total	742 314	2 159	0,3	41,8	52,2	6,0	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils présents dans la FPH en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

Lecture : sur les 681 345 titulaires civils présents en 2010 dans les Hôpitaux publics et toujours présents dans la FPH en 2011, 0,2 % ont changé de catégorie d'employeur entre 2010 et 2011 et parmi ces mobiles 91,6 % sont partis vers les Établissements d'hébergement pour personnes âgées.

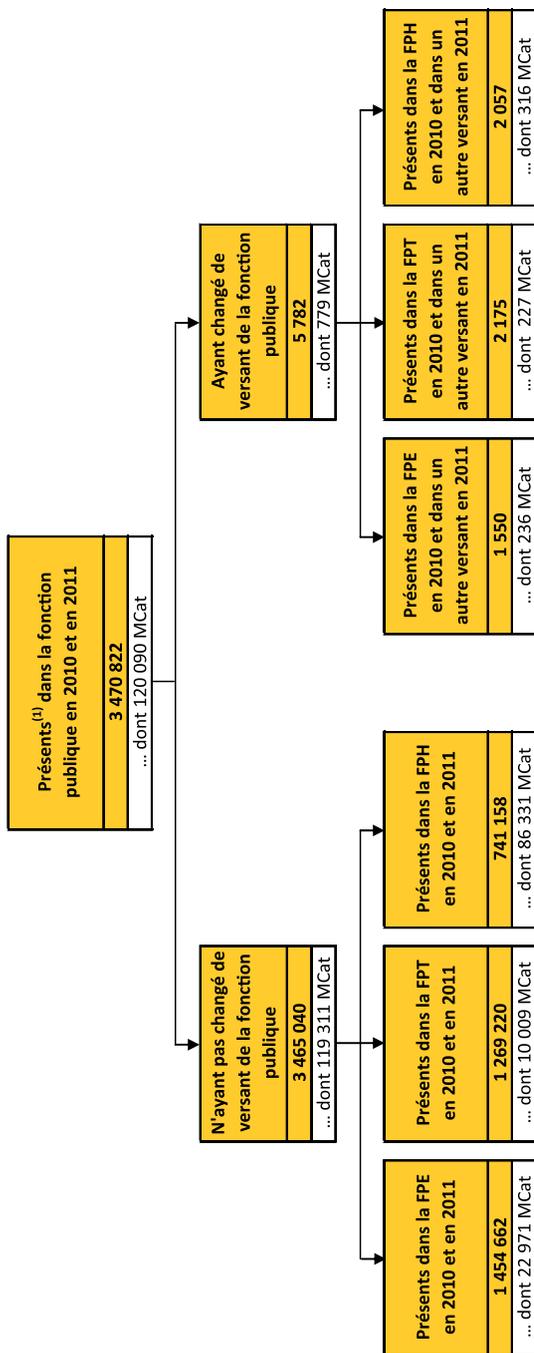
Parmi l'ensemble des titulaires civils de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (3,5 millions d'agents, hors agents avec des catégories hiérarchiques indéterminés et hors A+ en 2010), 3,5 % ont connu une mobilité catégorielle au sens du passage en catégorie hiérarchique supérieure. Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 12,4 % d'entre eux ont changé de catégorie hiérarchique contre 1,2 % des agents de catégorie C et 0,6 % des agents de catégorie A.

La catégorie A accueille la plupart des agents en mobilité catégorielle : 80,0 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie A, 13,8 % des agents de catégorie B et 6,2 % des agents de catégorie A+. La quasi-totalité des agents titulaires civils de catégorie B en mobilité catégorielle sont passés en catégorie A tandis que parmi les C en mobilité catégorielle, huit agents sur dix sont passés en catégorie B et deux sur dix en catégorie A (y compris A+).

Au 31 décembre 2011, 12,5 % des titulaires civils des ministères n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine, soit une proportion stable depuis 2009 (12,1 % hors les deux ministères qui n'ont pas répondu à l'enquête : Travail, Relation sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports). Plus d'un tiers d'entre eux sont en position normale d'activité (PNA) (5,7 % du total). La PNA a été mise en place en 2009 par le décret n°2008-370 du 18 avril 2008 et la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

Parmi les agents en mobilité statutaire au 31 décembre 2011 : 46,0 % sont des titulaires affectés en PNA ; 31,2 % sont en détachement ; 19,5 % sont en disponibilité ; 2,9 % sont mis à disposition et 0,4 % sont en position hors cadres. Les catégories A et A+ confondues sont les plus représentées parmi les disponibilités (61,8 %) et les positions hors cadres (69,8 %).

Schéma illustratif de la mobilité catégorielle (MCat)



Source : SIASP, Insee, *Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.*

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide).

MCat : Mobiles catégoriels.

(1) Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2010 ne sont pas inclus.

Définitions et méthodes

• La **mobilité catégorielle** consiste en un changement de catégorie hiérarchique. Le taux de mobilité catégorielle est calculé comme le rapport entre les agents titulaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique entre l'année n et l'année n+1 sur le total des agents titulaires civils - hors A+ l'année n - présents les deux années consécutives. La mobilité catégorielle est dorénavant abordée via la nomenclature des catégories hiérarchiques et non plus via la nomenclature des catégories socioprofessionnelles et des qualifications (sur quatre positions).

La nomenclature adoptée ici pour l'évaluation de la mobilité catégorielle est la suivante : A+, A, B, C. Un agent est considéré comme « mobile catégoriel » **lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure**.

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2010 ne sont pas inclus dans le champ.

La mobilité en référence au statut général des fonctionnaires recouvre plusieurs cas, à savoir : le détachement, la mise à disposition, la position hors cadres et la disponibilité, ainsi que la position normale d'activité (depuis 2009). Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc. Les positions statutaires des fonctionnaires sont définies par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité à temps complet ou à temps partiel, 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité, 5/ titulaire affecté ou en PNA. La position statutaire relative au congé parental est décrite dans la fiche thématique 8 (Temps et conditions de travail, figures 8.3-3 à 8.3-6). **L'activité à temps complet ou à temps partiel** est la position ordinaire : il s'agit de la position de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade. Un fonctionnaire en position d'activité peut être **mis à disposition** (MAD). Il est alors soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que les agents de son corps en position d'administration que la sienne. Un fonctionnaire en **détachement** est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position

hors cadres, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant son nouveau poste. La **disponibilité** est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Les agents **affectés et en position normale d'activité** (PNA) appartiennent à des corps gérés par le ministère mais sont affectés en dehors de celui-ci, soit hors de son administration centrale et de ses services déconcentrés, soit dans l'un de ses EP, soit dans un autre ministère, soit dans un EP d'un autre ministère... Il s'agit d'agents en fonction hors du ministère, qui ne sont ni en position de détachement, ni en position de MAD (Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008).

Sources et champs

La mobilité catégorielle

Les données sont établies à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee en collaboration avec la DGAFP, la DGCL et la Drees, depuis l'exercice 2009. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière). Cette source offre également la possibilité d'estimer le nombre d'agents ayant changé de catégorie hiérarchique au sein de l'ensemble de la fonction publique et au sein de chaque versant de la fonction publique.

L'évaluation de la mobilité catégorielle à partir de SIASP est basée sur les agents titulaires civils. Les militaires, les stagiaires et élèves fonctionnaires, les agents en congé longue durée, les agents non titulaires, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les médecins et les autres catégories et statuts ne figurent pas dans le champ. La mesure annuelle de la mobilité implique que seuls soient pris en compte les titulaires civils présents deux années consécutives dans un emploi principal et dont les quotités de travail sont les suivantes : temps complet, temps partiel, au forfait, temps complet avec abattement de salaire et temps non complet. Ne sont pas pris en compte dans le champ les agents ayant un identifiant invalide (667 en 2010 et 3 634 en 2011).

4 4.7 Mobilité catégorielle et positions statutaires

La mobilité statutaire

Cette forme de mobilité est évaluée dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS)*.

L'enquête TEMS est conçue en deux parties : la première, dite « de cadrage », repose sur un dispositif annuel allégé ; la seconde partie dite « approfondie » est constituée de tableaux plus détaillés sur deux sous-populations avec une rotation tous les deux ans sur les sous-populations concernées (parmi les détachements, mises à disposition, hors cadres, disponibilités, et affectation ou PNA).

La première sous-partie relative à la transparence de l'emploi dans la FPE couvre les ministères et leurs établissements publics sous tutelle. Elle permet de distinguer les différents périmètres de décompte des effectifs : « payés », « en fonction » et « gérés » (voir la fiche thématique Emploi 1.4). La deuxième sous-

partie est consacrée à la mobilité statutaire et permet de fournir des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Pour les informations portant sur la mobilité statutaire au 31 décembre 2011, seules des ventilations détaillées sur les positions hors cadres, disponibilité et affectation en PNA sont disponibles. Les données sur les mobilités statutaires au 31 décembre 2011 n'ont pas été transmises par le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

Cette forme de mobilité est évaluée dans la fonction publique territoriale à partir de la synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre établie par la DGCL et le CNFPT. Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont fournies ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Figure 4.7-1: Mobilité catégorielle des agents titulaires civils entre 2010 et 2011 selon les catégories hiérarchiques de départ et de destination

Catégorie hiérarchique de départ (en 2010)	Effectifs des agents présents en 2010 et en 2011 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)			
	Ensemble	Mobiles entre 2010 et 2011 vers une autre catégorie hiérarchique	Taux de mobilité Cat. (en %)	A+	A	B	Ensemble
A	1 072 808	6 752	0,6	100,0			100,0
B	752 747	93 609	12,4	0,2	99,8		100,0
C	1 645 267	19 729	1,2	2,8	13,3	83,9	100,0
Total	3 470 822	120 090	3,5	6,2	80,0	13,8	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide). Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2010 ne sont pas inclus.

Lecture : parmi les 1 645 267 agents titulaires civils de catégorie C en 2010, 19 729 ont changé de catégorie hiérarchique (1,2 %) : 83,9 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 13,3 % des agents de catégorie A et 2,8 % des agents de catégorie A+.

Figure 4.7-2 : Taux de mobilité catégorielle en fonction des changements de versant de la fonction publique et de département de fonction entre 2010 et 2011
[en %]

	Ensemble	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Ensemble	Ayant changé de département de fonction	N'ayant pas changé de département de fonction	Ensemble	Ayant changé de département de fonction	N'ayant pas changé de département de fonction
Taux de mobilité catégorielle (en %)							
Sexe							
Femmes	4,3	4,3	9,2	4,2	13,2	16,8	10,6
Hommes	2,0	2,0	6,6	1,8	14,0	20,6	7,7
Age							
16 à 24 ans	6,6	6,6	4,7	6,8	18,3	25,8	n.s.
25 à 29 ans	9,5	9,4	9,4	9,4	19,9	28,2	9,4
30 à 39 ans	5,0	5,0	8,9	4,9	13,7	16,2	11,6
40 à 49 ans	2,6	2,6	7,6	2,5	11,3	15,2	8,6
50 à 59 ans	1,7	1,7	6,6	1,6	12,6	19,4	8,3
60 ans et plus	1,7	1,7	5,3	1,7	11,5	n.s.	14,3
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,6	0,6	2,6	0,5	7,1	10,0	4,5
B	12,4	12,4	16,5	12,3	20,3	18,1	21,9
C	1,2	1,2	10,3	1,1	12,9	24,1	4,3
Catégorie socioprofessionnelle de départ (PCS-Insee)							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,2	1,2	3,8	1,1	14,7	16,4	12,3
Professions Intermédiaires	8,1	8,1	12,7	8,0	13,9	13,4	14,2
Employés	1,1	1,1	7,8	1,0	14,6	26,4	4,9
Ouvriers	1,4	1,4	6,9	1,3	1,4	n.s.	n.s.
Total	3,5	3,4	8,1	3,3	13,5	18,1	9,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR) valide). Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2010 ne sont pas inclus.

n.s. : non significatif pour les effectifs des mobiles inférieurs à 5.

Lecture : 4,3 % des femmes titulaires civils présentes en 2010 et en 2011 ont changé de catégorie hiérarchique. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 13,2 % ont changé également de catégorie hiérarchique entre 2010 et 2011. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de département de fonction, 16,8 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 465 040 agents titulaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 5 782 agents titulaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

Figure 4.7-3 : Taux de mobilité catégorielle des agents titulaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ entre 2010 et 2011

[en %]

Fonction publique de départ (en 2010)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant (mobiles inter fonction publique)			
	A	B	C	Ensemble	A	B	C	Ensemble
FPE	0,7	2,2	3,7	1,6		7,5	28,3	15,2
FPT		1,5	0,8	0,8	11,1	11,3	9,5	10,4
FPH		30,2	0,6	11,6	6,3	32,4	2,3	15,4
Ensemble	0,6	12,4	1,2	3,4	7,1	20,3	12,9	13,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents titulaires civils des trois versants de la fonction publique présents en 2010 et en 2011 (avec identifiant (NIR). Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2010 ne sont pas inclus.

Lecture : 1,6 % des agents titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et en 2011 ont connu une mobilité catégorielle. Parmi les agents titulaires civils présents dans la FPE en 2010 et dans un autre versant en 2011, 15,2 % ont connu une mobilité catégorielle.

Figure 4.7-4 : Agents titulaires civils en mobilité statutaire du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2011

	Répartition des agents en mobilité statutaire par type de position ⁽¹⁾				Part des agents titulaires civils en mobilité statutaire sur l'ensemble des titulaires civils ministériels ⁽¹⁾			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Détachement	55,5	32,4	33,4	31,2	3,4	3,9	4,2	3,9
Mise à disposition	9,2	3,8	3,1	2,9	0,6	0,5	0,4	0,4
Hors cadres	0,6	0,4	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilité	34,7	18,7	18,8	19,5	2,1	2,3	2,4	2,4
Position normale d'activité (PNA) ⁽²⁾	-	44,7	44,3	46,0	-	5,4	5,6	5,7
Total⁽³⁾	100,0	100,0	100,0	100,0	6,1	12,1	12,7	12,5
Nombre d'agents ⁽¹⁾	95 004	182 035	178 748	168 332				

Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2008 pour les ministères du Travail, Relations sociales et Solidarités, ainsi que Santé, Jeunesse et Sports ; en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, et en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

(2) L'affectation en Position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS, figurent désormais dans la fiche thématique n°8-3.

Figure 4.7-5 : Répartition par sexe des agents titulaires civils des ministères en mobilité statutaire de 1998 à 2011

		1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Détachement	Hommes	57,4	54,9	54,8	55,3	54,7		53,8		51,5	
	Femmes	42,6	45,1	45,2	44,7	45,3		46,2		48,5	
Mise à disposition	Hommes	64,8	55,7	58,3	59,8	56,3		71,8 ⁽³⁾		46,6	
	Femmes	35,2	44,3	41,7	40,2	43,7		28,2 ⁽³⁾		53,4	
Titulaires affectés en Position normale d'activité (PNA) ⁽²⁾	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	41,5 ⁽⁴⁾	51,5 ⁽⁴⁾	52,3 ⁽⁴⁾
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	58,5 ⁽⁴⁾	48,5 ⁽⁴⁾	47,7 ⁽⁴⁾
Hors cadres	Hommes	75,4	69,6	75,4	75,8		81,0		71,2		69,3
	Femmes	24,6	30,4	24,6	24,2		19,0		28,8		30,7
Disponibilité	Hommes	26,2	27,5	29,6	30,9		34,3		35,1		33,8
	Femmes	73,8	72,5	70,4	69,1		65,7		64,9		66,2

Source : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP, département des études et des statistiques.

Pour les données 2011, seules les informations détaillées sur les positions de hors cadres, les disponibilités et les titulaires affectés en Position normale d'activité sont disponibles. Des informations détaillées concernant les détachements et les mises à disposition seront disponibles pour l'année 2012.

Lecture : au 31 décembre 2011, 33,8 % des fonctionnaires en disponibilité sont des hommes.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2008 pour les ministères du Travail, Relations sociales et Solidarités, ainsi que Santé, Jeunesse et Sports ; en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, et en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

(2) L'affectation en Position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

(3) À relier ici à la mise à disposition des personnels du ministère de l'Équipement auprès des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

(4) En 2009 deux ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F pour l'affectation en PNA ; ils représentent 5,9 % du total des effectifs affectés en PNA. En 2010, un ministère n'a pas donné la répartition H/F ; il représente 4,2 % du total des effectifs. En 2011 trois ministères n'ont pas pu donner la répartition H/F ; ils représentent 6,3 % du total des effectifs affectés en PNA.

Figure 4.7-6 : Effectif des titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ en mobilité statutaire au 31 décembre 2011 (résultats partiels)

	Détachement	Mise à disposition	Hors cadres	Disponibilité	Titulaires affectés en Position normale d'activité (PNA) ⁽²⁾	Ensemble
Affaires étrangères et européennes	268	108	1	238	160	775
Alimentation, Agriculture et Pêche	2 882	223	8	693	5 976	9 782
Ministères économique et financier	3 815	953	264	3 075	276	8 383
Culture et Communication	777	130	2	405	0	1 314
Défense	1 624	153	27	1 269	3 158	6 231
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	8 013	1 000	187	1 904	4 984	16 088
Ministères de l'enseignement	30 621	801	100	22 240	61 202 ⁽³⁾	114 964
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	2 064	709	16	1 968	56	4 813
Justice et Libertés	750	172	0	585	11	1 518
Santé et jeunesse et sports	1 296	553	17	382	1 576	3 824
Services du Premier ministre	444	29	14	148	5	640
Ensemble	52 554	4 831	636	32 907	77 404	168 332
Répartition de l'ensemble des titulaires civils en mobilité dans les différentes positions statutaires (en %)	31,2	2,9	0,4	19,5	46,0	100,0
Part des titulaires en mobilité sur l'ensemble des titulaires civils des ministères de l'État au 31 décembre 2011 (en %)	3,9	0,4	0,0	2,4	5,7	12,5

Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Agents civils des ministères, hors Épa, emplois principaux, France métropolitaine +DOM.

Lecture : au 31 décembre 2011, 52 554 titulaires civils des ministères sont en détachement. Parmi l'ensemble des titulaires civils des ministères en mobilité statutaire, 19,5 % sont en disponibilité et 31,2 % en détachement. Rapportés à l'ensemble des titulaires des ministères, ceux qui sont en disponibilité représentent 2,4 % et ceux en détachement 3,9 % au 31 décembre 2011 (hors Travail).

L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Résultats partiels, hors ministères du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

(2) L'affectation en Position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

(3) Ce chiffre est estimé : il s'agit de la différence entre le nombre des effectifs physiques en fonction dans les établissements publics et le nombre des effectifs physiques gérés par les établissements publics. Le nombre d'agents en PNA est donc susceptible de modifications dans le futur en fonction des améliorations apportées au suivi de gestion (dans la base de données RH par exemple). Par ailleurs, des réajustements peuvent avoir lieu d'une année sur l'autre afin de mieux refléter la réalité des agents en PNA.

Figure 4.7-7 : Répartition par catégorie hiérarchique des agents titulaires civils des ministères en mobilité statutaire de 1998 à 2011 (résultats partiels)⁽¹⁾

[en %]

		1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Détachement	A+	-	-	-	-	20,5 ⁽²⁾		9,7 ⁽²⁾		15,8	
	A	58,7	58,8	60,2	66,6	47,6		39,8		35,8	
	B	24,7	22,0	20,0	17,3	17,0		12,0		10,8	
	C	16,6	19,2	19,8	16,1	15,0		38,5		37,6	
Mise à disposition	A+	-	-	-	-	22,6 ⁽²⁾		15,6 ⁽²⁾		21,5	
	A	53,2	63,2	69,4	67,5	37,8		23,0		24,3	
	B	22,8	14,7	12,6	10,3	19,2		15,2		30,2	
	C	24,0	22,1	18,0	22,2	20,4		46,2		24,0	
Hors cadres	A+	-	-	-	-		59,3 ⁽²⁾		36,1 ⁽²⁾		35,4 ⁽²⁾
	A	58,5	52,6	73,5	68,9		22,7		34,1		34,4
	B	12,9	27,1	11,7	16,4		11,2		19,7		20,0
	C	28,6	20,3	14,8	14,7		6,7		10,1		10,2
Disponibilité	A+	-	-	-	-		11,8 ⁽²⁾		5,2 ⁽²⁾		13,2 ⁽²⁾
	A	31,6	39,6	45,4	49,9		42,1		54,7		48,6
	B	30,8	30,8	23,2	21,8		20,0		17,4		17,3
	C	37,6	29,6	31,4	28,3		26,1		22,7		21,0

Source : enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP, département des études et des statistiques.

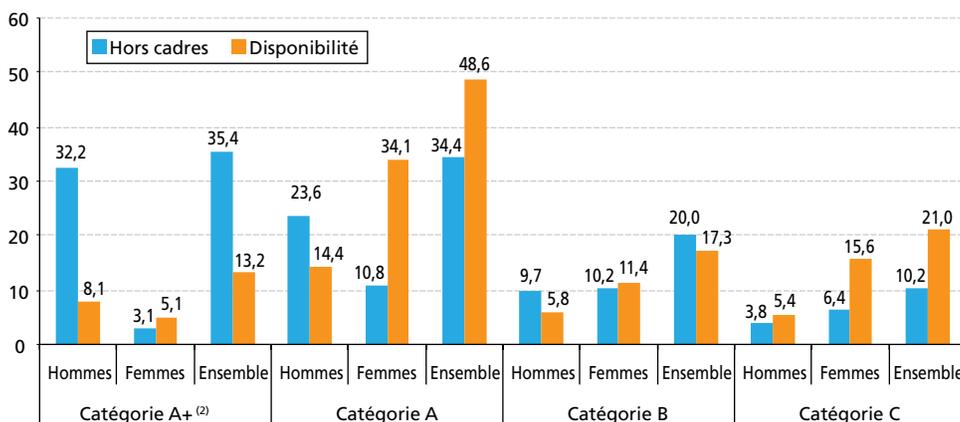
Pour les données 2011, seules les informations détaillées sur les positions de hors cadres et les disponibilités sont disponibles. Des informations détaillées concernant les détachements et les mises à disposition seront disponibles pour l'année 2012.

Lecture : au 31 décembre 2011, 48,6 % des fonctionnaires en disponibilité appartenaient à la catégorie A.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2008 pour les ministères du Travail, Relations sociales et Solidarités, ainsi que Santé, Jeunesse et Sports ; en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, Jeunesse et Sports, et en 2011 pour le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

(2) La définition de la catégorie A+ fait l'objet de travaux d'harmonisation au sein de la DGAFP. Les résultats ne sont donc pas comparables sur la période 2006-2010. Dans l'édition 2009 de l'enquête TEMS, la catégorie A+ désignait « l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B », c'est à dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. Dans la définition utilisée pour 2010, à ce premier critère vient s'ajouter un critère supplémentaire pour définir l'appartenance d'un corps ou d'un emploi à la catégorie A+ : le corps ou emploi doit être un débouché de la catégorie A (et non B). Les inspecteurs de travail et les directeurs des services pénitentiaires sont ainsi exclus de la catégorie A+, même si la grille indiciaire de ces corps atteint au moins la HEB. En outre, un critère alternatif, celui du niveau de recrutement, intervient si le premier critère (HEB minimum) n'est pas atteint. Ceci conduit à intégrer les corps de maîtres de conférences, ingénieurs et chargés de recherche, dont le recrutement requiert le doctorat, malgré un bornage indiciaire inférieur.

Figure 4.7-8 : Répartition des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ en position hors cadres et en disponibilité selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2011 (résultats partiels) [en %]



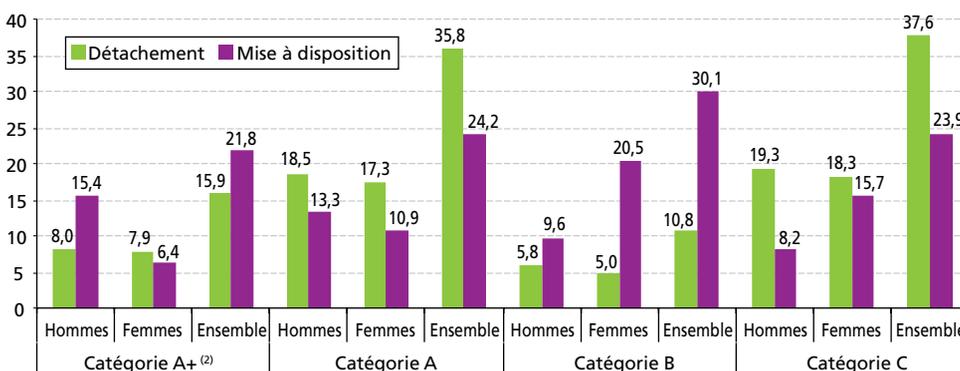
Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 34,1 % des titulaires civils des ministères en disponibilité sont des femmes appartenant à la catégorie A (14,4 % d'hommes).

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

(2) La définition de la catégorie A+ fait l'objet de travaux d'harmonisation au sein de la DGAFP. Les résultats ne sont donc pas comparables sur la période 2006-2010. Dans l'édition 2009 de l'enquête TEMS, la catégorie A+ désignait « l'ensemble des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B », c'est à dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. Dans la définition utilisée pour 2010, à ce premier critère vient s'ajouter un critère supplémentaire pour définir l'appartenance d'un corps ou d'un emploi à la catégorie A+ : le corps ou emploi doit être un débouché de la catégorie A (et non B). Les inspecteurs de travail et les directeurs des services pénitentiaires sont ainsi exclus de la catégorie A+, même si la grille indiciaire de ces corps atteint au moins la HEB. En outre, un critère alternatif, celui du niveau de recrutement, intervient si le premier critère (HEB minimum) n'est pas atteint. Ceci conduit à intégrer les corps de maîtres de conférences, ingénieurs et chargés de recherche, dont le recrutement requiert le doctorat, malgré un bornage indiciaire inférieur.

Figure 4.7-9 : Répartition des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ en position de détachement et mise à disposition selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2010 (résultats partiels) [en %]

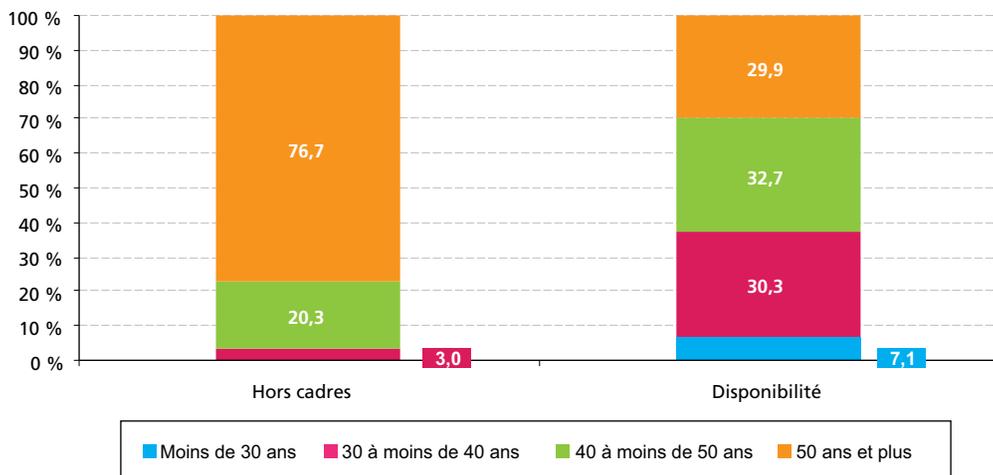


Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 18,5 % des titulaires civils des ministères en détachement sont des hommes appartenant à la catégorie A (17,3 % de femmes).

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

Figure 4.7-10: Structure par âge des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ en position hors cadres et disponibilité au 31 décembre 2011 (résultats partiels) (en %)

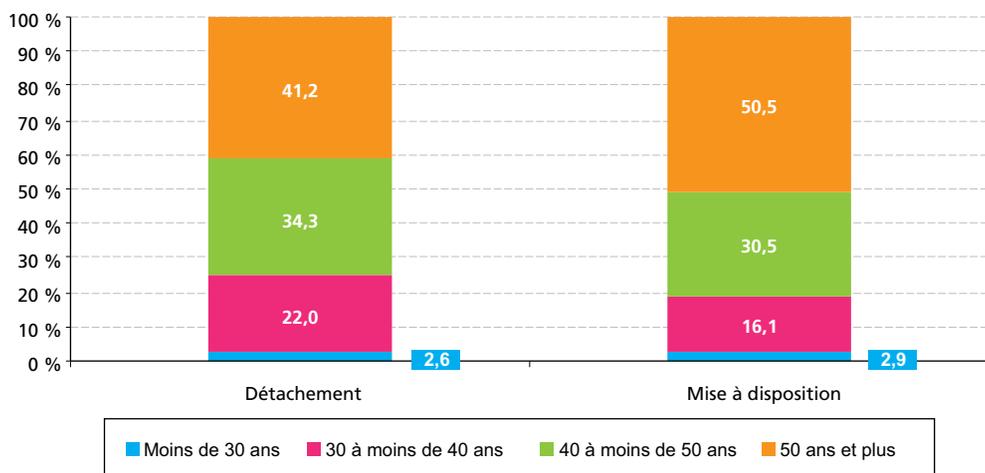


Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2011, 32,7 % des titulaires civils des ministères en disponibilité sont âgés de 40 à 49 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

Figure 4.7-11: Structure par âge des agents titulaires civils des ministères⁽¹⁾ en position de détachement et mise à disposition au 31 décembre 2010 (résultats partiels) (en %)



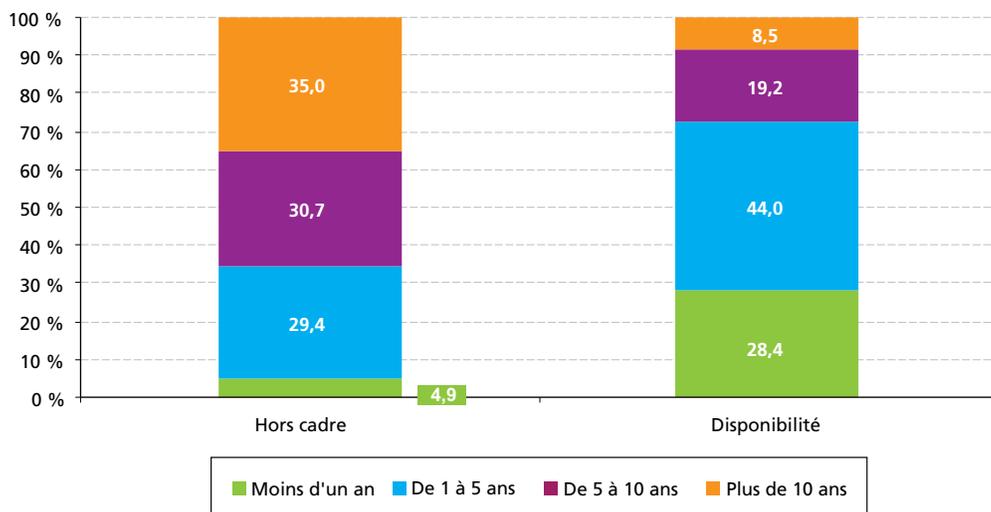
Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2010, 22,0 % des titulaires civils des ministères en détachement sont âgés de 30 à 39 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

Figure 4.7-12: Durées au 31 décembre 2011 dans les positions hors cadres et disponibilité des agents titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ (résultats partiels)

[en %]



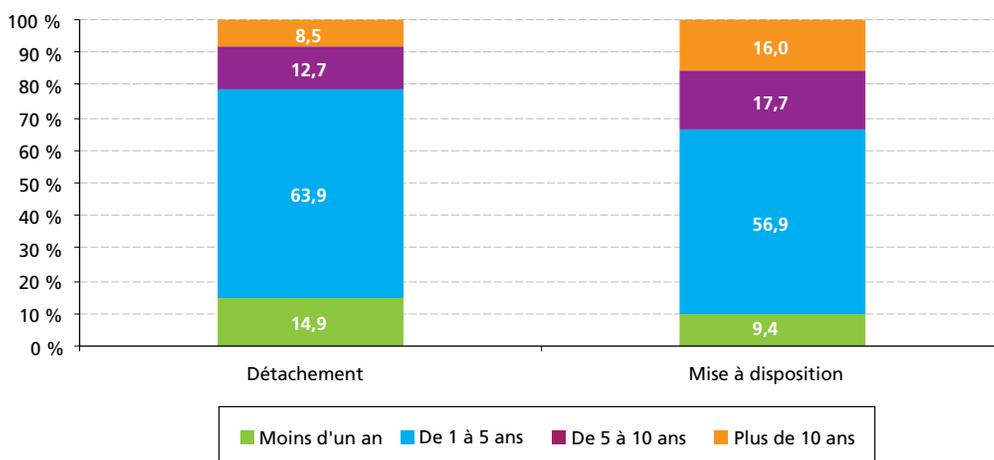
Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2011, 44,0 % des titulaires civils des ministères en disponibilité sont dans cette position depuis 1 à 5 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville.

Figure 4.7-13: Durées au 31 décembre 2010 dans les positions de détachement et mise à disposition des agents titulaires civils des ministères ⁽¹⁾ (résultats partiels)

[en %]



Source : enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : au 31 décembre 2010, 63,9 % des titulaires civils des ministères en détachement sont dans cette position depuis 1 à 5 ans.

(1) Résultats partiels, hors ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports.

Figure 4.7-14 : Effectifs des agents en mobilité statutaire (*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011

	Total	% femmes
En disponibilité ⁽¹⁾	39 058	67,4
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les non titulaires (article 72)	35 457	67,8
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7
En position hors cadres (article 70) ⁽²⁾	115	46,3
En congé spécial (article 99) ⁽²⁾	338	47,9
Autres positions particulières ⁽²⁾	2 845	66,6
Détachés dans une autre structure (article 64) ⁽²⁾	11 274	62,6
• Fonction publique de l'État	3 762	66,2
• Fonction publique hospitalière	1 312	84,4
• Autre collectivité	3 257	63,2
• Fonction publique d'un État de l'Union européenne	25	54,9
• Autres structures	2 918	47,4
Mis à disposition dans une autre structure (article 61) ⁽²⁾	13 214	63,6
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	634	52,7
Total	66 844	65,6

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des « bilans sociaux » et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Fonctionnaires et non-titulaires.

(2) Fonctionnaires uniquement.